

TRIMESTRIEL : AVRIL/MAI/JUIN 2023 - 6€

GRESEA ÉCHOS N. 114

Belgique-Belgie  
P.P. Bruxelles 1  
1/1770  
P601044  
Envoi  
non prioritaire  
à taxe réduite

# GRESEA ÉCHOS

Revue trimestrielle du Groupe de REcherche pour une Stratégie Économique Alternative



## INFLATION, TRAVAIL, PROFIT

# S O M M A I R E

## **Éditorial** **Travail, prix et profit**

Natalia Hirtz, Gresea *p. 3*

## **1. Qui va régler la facture de l'inflation ?**

Romain Gelin, Gresea *p. 9*

## **2. Inflation : les politiques énergétiques dans le viseur**

Romain Gelin, Gresea *p. 25*

## **3. Salaires, prix, bénéfices**

**Une analyse des résultats d'exploitation en période d'inflation**

Matthias Somers, Minerva *p. 37*

## **4. Travail (re)productif et accumulation du capital**

Natalia Hirtz, Gresea *p. 55*

## ÉDITORIAL

### Travail, prix et profit

Des prix qui explosent, des indexations salariales qui ne parviennent pas à compenser ces hausses et un déficit budgétaire qui s'accroît tout en renforçant l'endettement public ; le paysage socioéconomique est préoccupant et les politiques adoptées par la Banque centrale européenne (BCE) pour « freiner l'inflation », ou par le gouvernement belge pour « ramener le budget dans des eaux plus calmes », ne sont pas rassurantes. C'est dans ce contexte que ce numéro propose de revenir sur les causes de l'inflation ainsi que sur les politiques mises en oeuvre pour faire face à la crise actuelle et ses impacts sur le capital et le travail.

Dans le premier article, Romain Gelin apporte un éclairage sur les causes de l'inflation et comment la juguler. Il montre ainsi les limites et les risques de la politique monétaire orthodoxe, de la rigueur budgétaire, et la manière dont cette crise est ressentie par divers groupes sociaux et économiques.



## ÉDITORIAL

En effet, face au déficit fiscal et à un endettement croissant, le gouvernement belge procède à des coupes budgétaires qui touchent notamment les services publics et la sécurité sociale. Cette politique renforce la dégradation des salaires (bruts), des pensions, des allocations de chômage et des services publics.

L'augmentation des taux d'intérêt décidée par la BCE, censée combattre l'inflation selon la doctrine monétariste, fait grimper l'endettement public, mais aussi les dettes privées, creusant le déficit public et renforçant les risques d'une récession économique, voire même, pour les moins optimistes, d'une crise financière<sup>1</sup>. On peut donc se demander pourquoi la BCE (tout comme la Banque centrale américaine et les autres banques centrales) maintient cette politique monétariste. Pour Christine Lagarde, présidente de la BCE, il s'agit d'une manière de freiner la demande, mais aussi, d'augmenter le taux de chômage, ce qui permet d'affaiblir le pouvoir de négociation des travailleur·ses et de limiter ainsi la hausse des salaires. Lagarde est explicite, « il faut que les augmentations de salaire dans la zone euro soient inférieures à l'inflation. »<sup>2</sup> Or, comme le rappelle Romain Gelin, pour la Belgique, depuis 1993, l'indexation des salaires, pensions et allocations sociales se base sur l'indice de santé, ce qui ne reflète pas l'inflation générale des prix. Lorsque, les prix des carburants (qui ne sont pas comptés dans l'indice de santé) s'envolent, le salaire réel diminue, et ceci d'autant plus pour les personnes des zones rurales mal desservies par les transports publics.

Dans le deuxième article, Romain Gelin interroge les politiques énergétiques belges et européennes des dernières décennies. Il revient sur les raisons des augmentations du prix de l'électricité

1. Notamment suite la faillite de la Silicon Valley Bank, le 10 mars et à la reprise de la banque Crédit Suisse par UBS le 19 mars 2023.

2. *Le Soir*, 29/09/2022.

## ÉDITORIAL

et questionne les mesures mises en œuvre pour atteindre les « objectifs climatiques » fixés par l'Accord de Paris.

Dans le troisième article, Matthias Somers montre que parmi les facteurs internes (non imputables à la hausse des prix d'importations), l'augmentation des marges bénéficiaires des entreprises pèse quasi deux fois plus lourd dans l'inflation que les augmentations salariales. Contrairement au discours de la BCE et de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) sur la « spirale prix-salaires », nous faisons donc face à une « spirale prix-profits ».

Suite à la crise des subprimes et au sauvetage des banques par l'État belge en 2008, les politiques d'austérité impulsées par les gouvernements successifs ont notamment visé les services publics et la sécurité sociale. Au contraire, comme le montre Somers, les aides publiques aux entreprises privées n'ont fait que croître. Durant la première moitié de l'année 2022, les sociétés non financières ont reçu 6 milliards de subventions, montant supérieur à celui de leurs impôts. En effet, plutôt que des économies budgétaires, on observe un transfert de richesses collectives vers les capitaux privés. Et ceci alors que la marge brute des firmes (non financières) belges atteint des sommets jamais vus. Inversement, la part de la valeur ajoutée produite dans les entreprises qui sert à payer les salaires atteint un plancher historique. Ce qui désigne, en termes marxistes, une plus grande accumulation du capital.

Enfin, dans le dernier article, nous analysons l'inflation à la lumière de la crise multifactorielle (covid-19, sociétariale, environnementale, démocratique, guerres...) tout en essayant de dégager la manière dont celle-ci représente une occasion de concentration du capital favorisée non seulement par une augmentation du taux de la plus-value extorquée au travail

## ÉDITORIAL

salarié, mais aussi au travail non salarié. À travers les outils analytiques apportés par l'économie féministe, nous cherchons à visibiliser une partie immergée de l'iceberg de l'accumulation du capital : l'extorsion de la plus-value du travail gratuit de reproduction. Une analyse qui nous mène à postuler que contrairement aux thèses sur « la fin du travail », nous assistons à une intensification et un allongement du temps de travail (gratuit et rémunéré). Un processus au profit du capital et au détriment du monde vivant.



Romain Gelin, Gresea

## Qui va régler la facture de l'inflation ?

Les économistes débattent depuis des décennies de l'inflation et de ses causes. Dans cet article, nous tenterons d'apporter un éclairage sur sa nature, sur la manière de la calculer, sur les politiques proposées pour la juguler, mais également sur la manière dont elle est ressentie par les différents agents économiques.

## Qui va régler la facture de l'inflation ?

Romain Gelin, Gresea

L'inflation a fait la une de l'actualité des derniers mois et a été présentée par les banques centrales, par les gouvernements, mais également par une large partie de la gauche, comme un phénomène à éviter. Dans cet article, nous reviendrons sur la définition de l'inflation et la manière de la calculer. Nous nous intéresserons ensuite aux causes de l'inflation telles qu'elles sont traditionnellement présentées dans les manuels d'économie, avant de discuter des politiques proposées à différents niveaux de pouvoir. Enfin, nous tenterons de comprendre si l'inflation est ressentie de la même manière par tous les acteurs économiques et si certaines mesures peuvent influencer sur la répartition de la facture.

### Inflation : de quoi parle-t-on ?

L'**inflation** désigne, dans une économie donnée, une hausse du niveau général des prix. On parle de **désinflation** lorsque les prix continuent d'augmenter, mais moins vite : par exemple, si l'inflation passe de 10% à 5%. La **déflation**, au contraire, désigne une baisse générale des prix.

En Belgique, l'**indice des prix à la consommation** (IPC) mesure l'évolution des prix d'un panier de biens et services au cours du temps. Ce panier est censé être représentatif de la consommation moyenne des ménages belges. Pour ce faire, la Direction générale Statistique et Information économique du Service Public Fédéral Économie relève les prix de milliers de biens et services, dans des points de vente répartis dans tout le pays. Les produits du panier sont ensuite pondérés en fonction de leur part dans les achats des ménages pour obtenir l'IPC (voir figure 1).

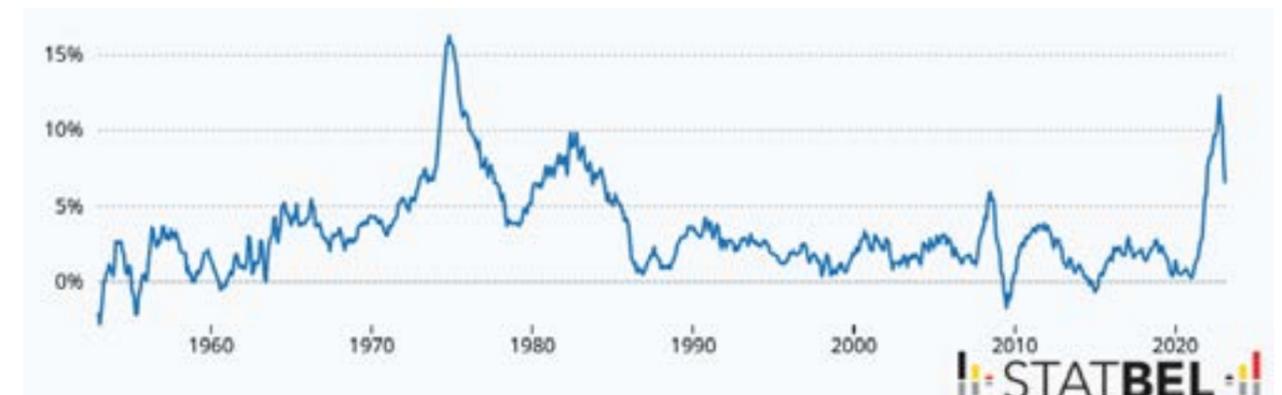
Cet indice est donc censé refléter le « cout de la vie ». Notons qu'il s'agit d'une moyenne de moyennes, et que des disparités importantes existent entre les dépenses de consommation des ménages avec, dans les faits, des différences d'inflation ressenties selon la structure de consommation des ménages (propriétaires/locataires, véhiculés ou non, familles nombreuses avec fortes dépenses alimentaires vs individus isolés...).

Tableau 1. Évolution des pondérations du panier de l'indice de 2021 à 2022

Dénomination	Pond. 2021 (%)	Pond. 2022 (%)	Évolution
1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	178,87	173,38	-5,49
2. Boissons alcoolisées et tabac	25,22	25,31	0,09
3. Articles d'habillement et chaussures	58,39	56,78	-1,61
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	171	180,02	9,02
5. Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement	60,64	59,6	-1,04
6. Santé	40,45	39,14	-1,31
7. Transports	156,78	161,07	4,29
8. Communications	40,1	38,75	-1,35
9. Loisirs et culture	90,94	90,39	-0,55
10. Enseignement	9,58	9,33	-0,25
11. Hôtels, restaurants et cafés	79,53	78,86	-0,67
12. Biens et services divers	88,51	87,37	-1,14

Source : Statbel.fgov.be

Graphique 1. L'inflation en Belgique 1953-2023



L'Arrêté royal du 24 décembre 1993 portant « exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays, dans le but de retarder l'indexation des salaires et des allocations sociales » instaure l'indice santé. L'indexation automatique des salaires, des allocations sociales ou des loyers se base sur l'indice santé. **Celui-ci** est calculé à partir de l'IPC, auquel on retire 4 types de produits : tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel. Cet indice est inférieur à l'IPC et a donc tendance à sous-estimer l'augmentation des prix ressentie par les ménages.

Au niveau européen, Eurostat propose une autre formule pour le calcul d'un indice de prix harmonisé, avec des différences, notamment dans la prise en compte des périodes de soldes<sup>1</sup>. Cet IPC harmonisé sert au contrôle de la stabilité des prix et aux comparaisons européennes. Son évolution est proche de celle de l'IPC belge. L'inflation observée en Belgique en 2022-23 est la plus forte depuis le choc pétrolier de 1973 (voir graphique 1).

1. FGTB, Tout savoir sur l'index, juin 2014.

## D'où provient l'inflation ?

Les économistes ont longuement débattu de l'inflation et de ses causes au cours du XXe siècle. Quatre facteurs d'explication principaux de l'inflation sont présentés dans les manuels d'économie, avec des préférences pour l'un ou l'autre selon les courants de pensée. L'inflation pourrait ainsi avoir une origine monétaire, provenir d'un excès de demande, se faire par les coûts de production ou être liée à la répartition des revenus<sup>1</sup>.

### - INFLATION PAR LA MONNAIE

Les prix augmentent parce que la quantité de monnaie en circulation s'accroît. Ce type d'explication est notamment porté depuis le XVIIIe siècle par les économistes classiques, repris par les néo-classiques puis finalement par les monétaristes au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Cette idée provient de la théorie quantitative de la monnaie qui veut que toute augmentation de la quantité de monnaie en circulation se traduit par une augmentation proportionnelle du niveau des prix. La formalisation de cette relation entre monnaie et inflation est due à l'Américain Irving Fischer et au Britannique Alfred Marshall. En 1970, Milton Friedman, figure de proue de l'école de Chicago, explique que « l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire en ce sens qu'elle est et qu'elle ne peut être générée que par une augmentation de la quantité de monnaie plus rapide que celle de la production ». Par conséquent, les gouvernements doivent partout et toujours être tenus responsables de l'inflation.

Ce courant de pensée a largement influencé les politiques monétaires depuis les années 1970, notamment celles de la Banque centrale européenne. Dans cette optique, toute relance budgétaire

financée par de la création monétaire est inefficace en termes de création d'emploi ou d'accroissement de la production, sa seule incidence étant de créer de l'inflation.

### - INFLATION PAR LA DEMANDE

Ici, l'excès de demande par rapport à l'offre est la cause de la hausse des prix. Cette hausse des prix n'a lieu que si les capacités de production sont employées au maximum et qu'il n'est pas possible d'accroître l'offre pour répondre à la demande des consommateurs. Cette explication a notamment été avancée par Keynes, qui nuance la position selon laquelle la théorie quantitative de la monnaie serait l'unique explication de l'inflation.

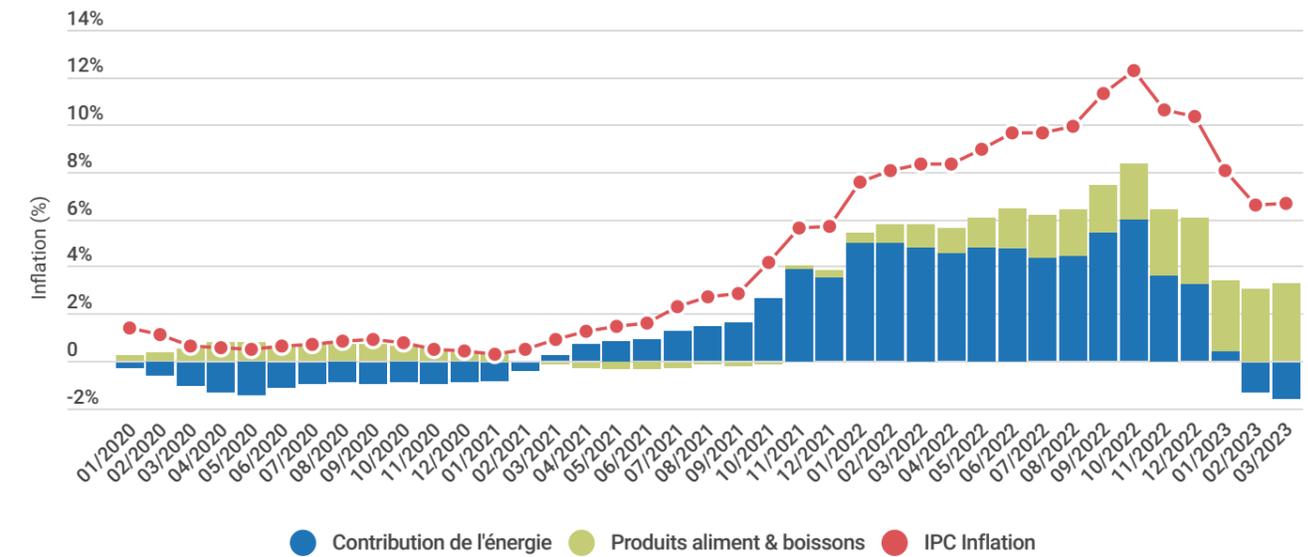
Un exemple d'inflation par la demande peut être observé dans les mois qui suivent la fin d'une guerre. L'appareil productif est partiellement détruit, pourtant la demande de biens de consommation repart. Les producteurs, ne pouvant satisfaire tout le monde, augmentent alors leurs prix, dans la mesure où les acheteurs sont prêts à payer plus pour obtenir un bien devenu plus rare.

Après la crise sanitaire du covid-19 et la fin des restrictions liées (couvre-feux, confinements...), la consommation de biens et services s'est quasiment rétablie, tandis que l'offre ne pouvait suivre dans tous les secteurs (pénurie de semi-conducteurs, fermeture prolongée de l'économie chinoise liée à la politique anti-covid...). D'aucuns ont pointé une forme d'inflation par la demande – ou par insuffisance de l'offre – à ce moment. Cette explication a pu jouer, dans une certaine mesure, pour les biens informatiques et électroniques notamment, mais semble insuffisante<sup>2</sup> pour expliquer l'ensemble de l'inflation observée depuis mi-2021.

1. Beitone, A. et Rodrigues, C., *Économie monétaire, Théories et politiques*, 2017, Ed. Armand Colin.

2. Besançon, Y., « L'inflation par les profits, la dernière nouvelle béquille d'un capitalisme actionnarial écocidaire et moribond », *Institut Rousseau*, 6 septembre 2022.

Graphique 2. Contribution de l'énergie à l'inflation 2020-2023



Source : Statbel.fgov.be

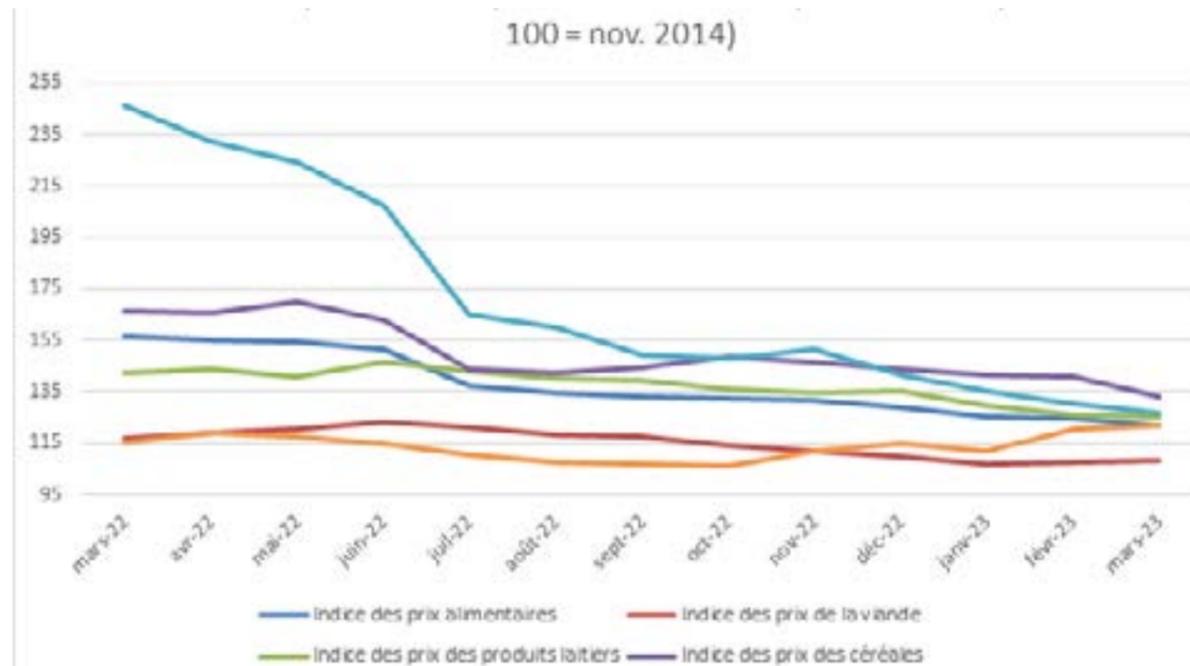
### - INFLATION PAR LES COÛTS

L'inflation par les coûts décrit une inflation provoquée par une augmentation des coûts de production (produits importés, biens intermédiaires...). Une forme d'inflation par les coûts est l'**inflation importée**. Elle résulte d'une hausse extérieure des coûts des matières premières (énergie, métaux...). C'est ce qui s'est passé lors des chocs pétroliers des années 1970. Dans le courant de l'année 2022, le même phénomène s'est produit du fait de plusieurs facteurs : déclenchement du conflit en Ukraine et réduction des fournitures de gaz russe à l'UE, mode de fixation des prix de l'électricité sur les marchés européens qui a amplifié le phénomène, spéculation, forte dépendance de l'UE aux importations d'énergies fossiles<sup>1</sup>. Le choc sur les prix de l'énergie est le principal facteur explicatif du pic d'inflation connu en 2022 en Europe.

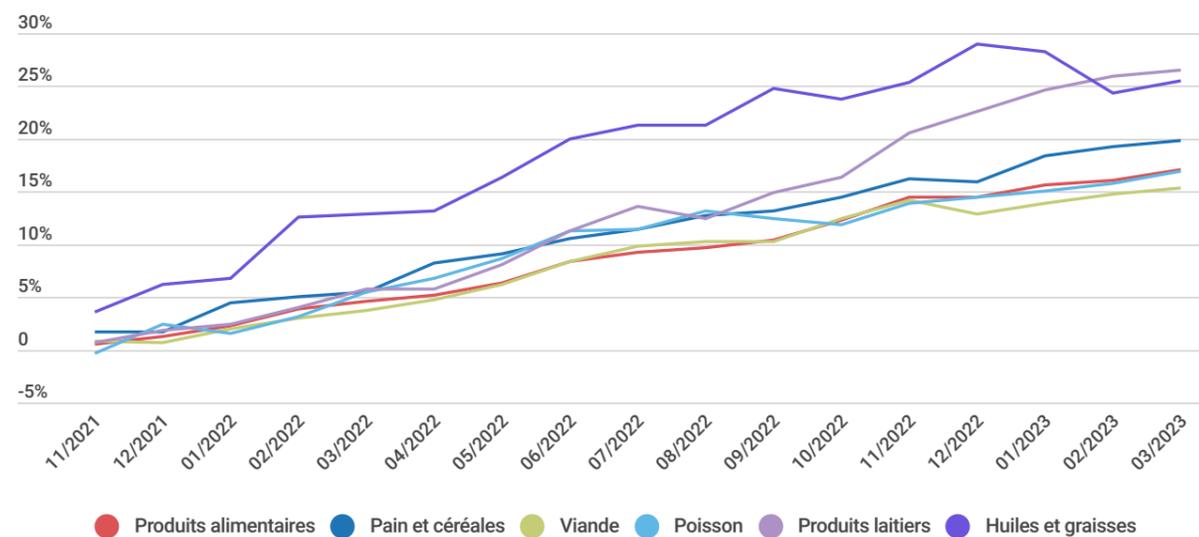
Ce renchérissement des prix de l'énergie importée peut aussi être amplifié par une baisse du taux de change de la monnaie. Si l'énergie est achetée en dollars et que la valeur de l'euro diminue par rapport à la monnaie étatsunienne, chaque dollar dépensé coulera relativement plus cher en euros. Ce phénomène a pu en partie jouer, notamment lorsque la valeur du dollar a dépassé celle de l'euro en septembre 2022. Au cours de la décennie 2010, les prix du pétrole avaient atteint des sommets entre 2012 et 2014 (baril autour de 100 \$), mais ces hauts niveaux n'avaient pas été aussi fortement ressentis par les consommateurs du fait d'une parité euro/dollar bien plus favorable, la monnaie unique européenne étant 30 à 40% plus forte par rapport au dollar à ce moment (1 euro ≈ 1,3 -1,4 \$ entre 2012 et 2014).

Fin 2022 et début 2023, les prix de l'énergie ont diminué tout en restant à des niveaux élevés et l'inflation hors énergie a plutôt été observée dans les prix de l'alimentation. À la fin du mois de mars 2023,

1. Lire dans ce numéro : Gelin, R., « Inflation: les politiques énergétiques dans le viseurs », juin 2023, *Gresea Échos* n°114, pp. 25-35.

**Graphique 3.** Indice des prix réels des produits alimentaires (données : FAO, Base 100= nov. 2014)

Source : FAO

**Graphique 4.** Inflation des produits alimentaires et de certains sous-groupes

Source : Statbel.fgov.be

Statbel<sup>1</sup> indiquait que l'inflation des produits alimentaires avait atteint 17,02%. Quelques jours plus tard, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publiait son indice mensuel des prix alimentaires au niveau mondial<sup>2</sup>. La FAO précise dans son bulletin que l'indice des prix alimentaires<sup>3</sup> entame son 12<sup>e</sup> mois de baisse consécutive : entre mars 2022 et mars 2023, les prix alimentaires mondiaux ont diminué de 20,5% !

Statbel précise que ce sont les prix des produits transformés qui ont le plus augmenté en Belgique. La transformation des produits nécessite de la main-d'œuvre et de l'énergie, ce qui peut justifier une certaine hausse des coûts de production. Un effet de décalage entre la hausse des cours et la hausse des prix au consommateur final peut aussi jouer. Ceci demeure insuffisant pour expliquer un tel accroissement des prix au consommateur lorsque les prix mondiaux suivent une tendance inverse. L'explication de l'inflation des prix alimentaires est donc à rechercher ailleurs<sup>4</sup>, probablement dans les profits des négociants de denrées alimentaires (par exemple, Cargill ou Archer Daniel Midland) ou dans les caisses des agro-industriels (Mondelez, Unilever, Inbev...) qui affichent de très bons résultats pour leur exercice 2022.

#### - INFLATION LIÉE À LA RÉPARTITION DES REVENUS

Une autre forme d'inflation par les coûts peut se produire lorsque les salaires augmentent plus vite que les gains de productivité. Les entreprises sont incitées à augmenter leurs prix pour maintenir leur taux

de profit, ce qui aboutit à des revendications pour accroître les salaires (**boucle prix-salaires**). C'est l'une des explications favorites des fédérations patronales : les entreprises seraient contraintes d'augmenter les prix pour compenser la hausse des salaires nominaux. L'idée sous-jacente étant évidemment de remettre en cause les mécanismes d'indexation et de limiter les augmentations salariales. De l'aveu même de plusieurs économistes du FMI, la crainte d'une boucle prix-salaires s'est avérée infondée, tant en 2022, que lors d'épisodes similaires par le passé<sup>5</sup>.

Moins médiatisée et rarement mise en avant par les économistes libéraux, la possibilité d'une inflation tirée par les profits. Le mécanisme est proche de celui présenté ci-dessus. Les entreprises, anticipant une inflation à court ou moyen terme et des coûts de production plus élevés, vont accroître leurs prix et leurs profits « préventivement », dans le but de maintenir leurs marges une fois les salaires indexés et l'inflation subie. Il s'agit ici d'une **boucle prix-profits**. Yves Besançon évoque ce phénomène dans un article de septembre 2022. Pour l'économiste, la boucle prix-profits « est parfaitement réelle, et maintenant bien engagée en France, à la seule fin de maintenir un partage de la valeur ajoutée profondément favorable au capital. Cette boucle « prix-profits » s'analyse comme une soupape de sécurité du capitalisme patrimonial, que ce dernier met en place pour continuer à satisfaire la cupidité des actionnaires, dans un contexte caractérisé à la fois par une hausse du coût des consommations intermédiaires (énergie, matières premières, etc.)

1. Statbel, Indice de prix à la consommation, mars 2023.

2. FAO, *Situation alimentaire mondiale*, [En ligne], 2023.

3. La FAO précise sur son site : « L'indice FAO des prix des produits alimentaires est une mesure de la variation mensuelle des cours internationaux d'un panier de produits alimentaires de base [ndlr : céréales, huiles végétales, produits laitiers, viande et sucre]. Il s'agit de la moyenne des indices des cinq groupes de produits de base, pondérée selon la part respective moyenne des exportations de chacun des groupes pour la période 2014-2016. »

4. Gelin, R., « À qui profite la flambée des prix alimentaires ? » *Tchak !* n°14, juin-août 2023.

5. Alvarez, J. et Hansen, N.-J., « Wage-Price Spiral Risks Still Contained, Latest Data Suggests », February 24, 2023, billet de blog, imf.org.

et une accentuation de l'affaiblissement structurel des gains de productivité du travail »<sup>1</sup>.

Certains patrons de multinationales sont même très clairs lorsqu'ils évoquent le sujet auprès de leurs actionnaires. Le patron de Procter & Gamble, explique par exemple que, « s'appuyant sur les forces de ses marques », P&G « met en œuvre de manière réfléchie des augmentations de prix adaptées ». Pour le patron de Kraft, Miguel Patricio, la multinationale, loin de subir l'inflation, s'attend à « continuer à fournir des prix positifs »<sup>2</sup>. Nous avons ici une partie de l'explication de l'augmentation des prix alimentaires : les multinationales de l'agroalimentaire ont gonflé les prix pour maintenir leurs profits ou les augmenter, et rétribuer généreusement leurs actionnaires. Les résultats 2022 de nombreux géants du secteur semblent valider cette hypothèse.

Matthias Somers met en avant la même explication pour la Belgique<sup>3</sup> en 2022. Pour ce dernier, l'inflation en Belgique s'explique à 18% par la boucle profits-prix, à 11% par la boucle prix-salaires et pour les deux tiers restant par la hausse du coût des importations (notamment énergétiques). Aux États-Unis, le phénomène a été relevé dans un article<sup>4</sup> de la réserve fédérale de Kansas City paru début 2023. Les trois auteurs y affirment que la croissance de la marge des entreprises explique plus de la moitié de l'inflation observée aux États-Unis en 2021.

Il est donc possible que les différents facteurs explicatifs de l'inflation jouent simultanément. Le facteur auquel on attribuera le plus d'importance

influencera nécessairement le choix de politiques menées.

### Quelles politiques proposées ?

Face au pic d'inflation connu en 2022, différents niveaux de pouvoirs ont émis des propositions pour faire face à cette crise. Le FMI a émis une série de recommandations – dans des rapports ou des billets de blogs publiés sur son site par des économistes – pour les pays européens, quant à l'épisode inflationniste démarré en 2022. Notons qu'il s'agit de recommandations qui n'ont pas valeur contraignante, aucun pays de l'Union européenne n'ayant eu recours à l'institution de Bretton Woods en 2022 ou 2023.

Dans son Moniteur des finances publiques<sup>5</sup>, le FMI rappelle la nécessité de mettre en œuvre des mesures de soutien « en aidant les ménages et entreprises à surmonter l'adversité ou à s'y adapter », notamment pour protéger de trop fortes baisses de revenus ou d'emploi. Pour le Fonds, l'action directe sur les prix n'est pas efficace et des mesures ciblées pour les catégories de la population les plus vulnérables sont nécessaires. Un discours auquel le FMI ne nous avait pas habitués dans le passé. Mais le FMI s'empresse de rappeler la nécessité de combler les dépenses budgétaires « par un assainissement des finances publiques progressif et constant » plutôt que « par une contraction budgétaire brutale provoquée par une perte de confiance du marché ».

1. Besançon, Y., 2022, *op. cit.*

2. Dion, R., « Big Companies Thrive During Periods of Inflation », *Wall Street Journal*, 10/2/2022, cité dans, Durand, C., « The end of financial hegemony? », *New Left Review* 138, Nov-Dec 2022.

3. Voir dans ce numéro : Somers, M., « Salaires, prix, bénéfices : une analyse des résultats d'exploitation en période d'inflation », *Gresea Échos* N°114, juin 2023.

4. Glover, A., Mustre-del-Río, J. et von Ende-Becker, A., « How Much Have Record Corporate Profits Contributed to Recent Inflation? », Publication information: Vol. 108, no. 1, 2023, *Federal Reserve Bank of Kansas City*.

5. Voir le résumé en français ici : IMF, *Aider la population à rebondir*, [En ligne], octobre 2022.

Traduction : après avoir mis en œuvre des dépenses budgétaires pour aider les populations précaires et les entreprises, une politique d'austérité progressive et constante serait la solution pour les États, afin de rassurer les marchés, faire en sorte que banques et investisseurs institutionnels continuent d'acheter de la dette publique, « préserver les liens précieux entre les entreprises et leurs créanciers, et réduire les effets durables des faillites bancaires systémiques. »<sup>1</sup> C'est un peu ce qui s'était passé en Grèce en 2010. Les créanciers avaient perdu confiance dans la capacité du pays à rembourser ses emprunts et lui avaient imposé des taux d'intérêt exorbitants. Acculé, le gouvernement avait fait appel au FMI pour l'aider à rembourser ses créanciers. Parmi ces derniers, des banques françaises et allemandes qui risquaient de perdre gros en cas de non-remboursement des emprunts<sup>2</sup>. Cette fois-ci, de l'avis du FMI, il faudrait maintenir une forme d'austérité constante et progressive pour éviter de reproduire la même situation.

En septembre 2022, des économistes du FMI avaient publié une étude<sup>3</sup> allant dans le sens de cette même orthodoxie budgétaire. Ceux-ci conseillaient à l'UE de maintenir des règles budgétaires strictes après les dépenses liées à la pandémie (il n'est pas fait référence à la flambée des prix dans cette étude). Il s'agit notamment de renforcer la règle consistant à maintenir la dette publique sous le seuil de 60% du PIB, en invitant les gouvernements à tendre vers un solde positif ou nul au cours des 3 à 5 années suivant ce dépassement.

Quelques semaines plus tard, Alfred Kammer, le directeur du département Europe du Fonds monétaire international, affirmait qu'un resserrement de la politique monétaire s'imposait (hausse des taux d'intérêt), associé à une consolidation budgétaire<sup>4</sup> qui, elle aussi, « s'impose ».

Si le FMI est resté cantonné à des recommandations, la **Banque centrale européenne (BCE)** est déjà passée à l'action. Et la principale mesure retenue a été celle d'augmenter les taux d'intérêt. En mars 2023, la BCE a décidé d'augmenter son taux directeur (REFI) à 3,5% dans le but de contenir la hausse des prix. Cette hausse du taux d'intérêt est la sixième depuis juillet 2022. L'institution basée à Francfort affirme qu'elle continuera d'augmenter les taux à un rythme régulier pour assurer au plus tôt le retour de l'inflation autour de la cible de 2%. La banque centrale espère ainsi freiner la demande – en rendant les emprunts plus chers pour les entreprises et les individus – et éviter « le risque d'un glissement à la hausse persistant des anticipations d'inflation »<sup>5</sup>.

Problème : il n'y a pas d'excès de demande. C'est ce qu'expliquait le gouverneur de la Banque Nationale grecque – également membre de la BCE – en septembre 2022 : « L'argument selon lequel la politique monétaire doit être resserrée quand l'inflation augmente repose sur le fait que l'inflation est induite par la demande. Cet argument est peut-être partiellement vrai aux États-Unis, mais il se heurte à la réalité européenne. En Europe, l'inflation est conduite par l'offre. Mais quand l'inflation est liée aux pressions venant de l'offre, un resserrement excessif

1. *Op. cit.*

2. Gelin, R., « Le FMI "ajuste" l'Union européenne », *Gresea Échos* n°77, mars 2014.

3. Arnold & al., « Reforming the EU Fiscal Framework Strengthening the Fiscal Rules and Institutions », *International Monetary Fund*, 2022. Departmental Paper Series, DP/2022/014.

4. Kammer, A., « Inflation élevée et croissance en berne : un cocktail délétère et un défi à relever pour l'Europe », 21 octobre 2022, billet de blog, *imf.org*.

5. Banque centrale européenne, *Décisions de politique monétaire*, Communiqué de presse, [En ligne], 2 février 2023.

de la politique monétaire aggraverait les effets négatifs sur la production. »<sup>1</sup> La conséquence la plus plausible des politiques de la BCE sera donc d'aggraver la récession en rendant les emprunts pour les ménages et les entreprises plus coûteux, ce qui fera mécaniquement diminuer la demande. La hausse des taux d'intérêt permettra par ailleurs de renforcer le taux de change de l'euro, ce qui renchérra les exportations et diminuera le coût des importations, notamment de l'énergie.

Du côté de la **Commission européenne**, les discours vont dans le sens de la rigueur budgétaire et de la limitation des dépenses publiques. Concernant la Belgique, la Commission estime que l'évolution des dépenses courantes n'est pas conforme aux recommandations du Conseil européen et que « la croissance élevée des dépenses courantes est largement due aux défis structurels tels que des augmentations de dépenses en matière de retraite et de soins de santé, ainsi qu'à l'indexation des salaires des fonctionnaires et des dépenses sociales. »<sup>2</sup> Il faudrait ainsi limiter les dépenses publiques à un niveau inférieur à celui de la croissance moyenne à moyen terme. Le commissaire européen au commerce entonnait également le refrain de la rigueur, déclarant qu'il fallait éviter une relance budgétaire généralisée<sup>3</sup>.

En **Belgique**, le **gouvernement fédéral** a pris une batterie de mesures pour lutter contre l'inflation au cours de l'année 2022. La politique monétaire étant du ressort de la BCE, ne reste plus que la politique budgétaire et fiscale comme levier d'action. L'essentiel des mesures prises par la coalition Vivaldi a ciblé les prix de l'énergie : extension du tarif social pour les ménages disposant d'un revenu

brut inférieur à 20.000€/an, soit environ 20% de la population (avec suppression progressive en avril 2023) ; réduction des accises sur les carburants ; réduction du taux de TVA à 6% pour le gaz et l'électricité, finalement prolongée indéfiniment après avril 2023 ; prime énergie de 100€ pour les titulaires d'un contrat d'électricité résidentiel ; chèque mazout (entre 225 et 300€) ou pellets ; prime fédérale chauffage ou électricité pour les contrats variables (entre 120 et 270€). Les entreprises bénéficient aussi du chômage temporaire « énergie ». En cas d'arrêt de la production, comme cela a pu se produire dans la chimie ou la fabrication d'engrais, les entreprises peuvent mettre leurs travailleurs en chômage temporaire, pris en charge par la collectivité, comme lors de l'épisode covid.

Le gouvernement a également mis en place une taxe sur les surprofits des fournisseurs d'énergie en décembre 2022. Elle s'applique à 100% lorsque les prix du MWh dépassent les 130 euros, jusque juin 2023 et rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> août 2022. Par ailleurs, les entreprises bénéficieront d'une réduction des cotisations patronales ONSS de 7% pour le premier semestre 2023. Par ces mesures, il s'agissait plus de corriger les effets de l'inflation élevée que d'en combattre les causes réelles.

### Une inflation ressentie de manière différenciée

L'inflation est-elle subie de manière différenciée selon que l'on soit emprunteur ou épargnant, salarié ou indépendant, propriétaire ou locataire, avec de hauts ou de bas revenus ?

1. Statement by Mr Yannis Stournaras, Governor of the Bank of Greece, at the Governors' panel « Inflation - can central banks cope? », European Forum Alpbach (EFA) 2022, Alpbach, Austria, 30 August 2022; cité dans Orange, M., « La Banque centrale européenne ouvre la voie à la récession », *Mediapart*, 8 septembre 2022.

2. Commission européenne, *La Commission définit des orientations pour aider à surmonter la crise énergétique et rendre la Belgique plus verte et plus numérique*, [En ligne], 22 octobre 2022.

3. Commission européenne, *Coordination des politiques économiques: La Commission définit des orientations pour aider à surmonter la crise énergétique et rendre l'Europe plus verte et plus numérique*, [En ligne], 22 novembre 2022.

L'inflation peut être vue comme une baisse de la valeur de la monnaie. Cent euros d'aujourd'hui ne permettront pas d'acheter la même quantité de biens l'année prochaine si les prix augmentent de 10%. C'est pour cette raison que les revenus du capital, s'ils ne sont pas indexés, perdent de leur valeur avec l'inflation. C'est le cas des petits épargnants dont les économies sont placées sur des comptes d'épargne avec des taux d'intérêt frôlant les 0% tandis que l'inflation a culminé à plus de 10% en 2022. Ce type d'épargnant voit ses économies fondre en cette période d'inflation. Il en va de même pour les revenus nominaux du capital, c'est-à-dire ceux dont le montant est fixe. Un placement dans l'immobilier locatif avec l'assurance que les loyers seront indexés ne sera par contre pas touché.

Dans l'absolu, les acteurs bénéficiant de revenus indexés subissent l'inflation de manière moindre. Un propriétaire pourra appliquer l'indexation de son loyer à la date anniversaire de la signature du bail et ne verra pas ses revenus réels (corrigés de l'inflation) diminuer fortement. Il en va de même pour un salarié bénéficiant de l'indexation automatique de son salaire, comme la loi l'impose en Belgique. Rappelons que l'indexation des salaires, allocations sociales et des loyers se fait sur base de l'indice santé qui ne tient pas compte des prix des carburants et ne reflète pas la totalité de l'inflation subie.

À l'inverse du propriétaire, le locataire voit son loyer augmenter chaque année et l'entièreté de l'inflation est donc reportée sur lui. De même, un travailleur indépendant ne bénéficiera pas de l'indexation automatique de son revenu, et devra accroître le tarif de ses prestations pour maintenir son « pouvoir d'achat ». Il n'est pas garanti que tous les indépendants parviendront à accroître les prix de leurs prestations. Ceci dépendra du secteur d'activité concerné, de la concurrence, mais aussi du

pouvoir de négociation de l'indépendant vis-à-vis de ses clients ou donneurs d'ordre. Un électricien ou un plombier à son compte y parviendra probablement mieux qu'un coursier à vélo sous (faux) statut d'indépendant.

Une distinction peut aussi être faite entre épargnants et emprunteurs. Comme nous l'avons vu, une épargne dont le taux d'intérêt est inférieur à l'inflation perd de sa valeur réelle (ou de son « pouvoir d'achat »), puisque le taux d'intérêt réel (le taux d'intérêt corrigé de l'inflation) est négatif. Au contraire, un individu ou un ménage remboursant un emprunt à taux fixe et dont le salaire est indexé verra les échéances de son emprunt se réduire. La part de son salaire consacrée aux paiements des mensualités diminuera.

La structure des dépenses incompressibles des ménages joue aussi un rôle non négligeable. Un individu vivant et travaillant en zone urbaine, avec la possibilité de se rendre sur son lieu de travail grâce aux transports publics subira moins l'inflation liée aux carburants qu'une personne vivant en zone rurale et contrainte d'utiliser sa voiture pour aller travailler ou déposer ses enfants à l'école. De même, un ménage ayant signé un contrat fixe de fourniture d'énergie au moment de la pandémie n'aura pas vu ses factures exploser au cours de l'année 2022, au contraire d'un ménage tenu par un contrat variable.

Nous venons de le voir, l'inflation ne touche pas les acteurs économiques de la même manière selon leur patrimoine, le type de revenus dont ils bénéficient ou en fonction du fait que ceux-ci soient indexés sur l'inflation ou pas. Est-il pour autant possible de déterminer si les catégories les plus riches, ou au contraire les plus précaires sont plus impactées par l'inflation ?

En Belgique, plusieurs études ont tenté de répondre à la question. En 2013, Bodart et Hindricks<sup>1</sup> avaient étudié l'inflation entre 2001-2011. Ils avaient comparé l'inflation cumulée sur la période pour les différents déciles. Conclusion : l'inflation cumulée était de 32% pour le décile le plus pauvre (les 10% les plus pauvres en termes de revenus), contre 26% pour le décile le plus riche. L'indice santé avait crû de 24% sur la même période. Tout le monde avait perdu, les plus pauvres davantage.

En 2020, Hindricks et Germain<sup>2</sup> ont réévalué l'exercice pour la période 2011-2018. Cette fois, les auteurs comparent les différents quartiles (la population est divisée en groupes de 25%). Là encore, les auteurs aboutissent au résultat que le premier quartile (les 25% les « plus pauvres » en termes de revenus) a observé une inflation cumulée de 16,86% sur la période contre 15,97% pour le dernier quartile.

Si les écarts d'inflation se réduisent entre les couches les plus riches et les plus pauvres – notamment du fait d'une inflation plus faible sur la période étudiée –, le constat selon lequel les plus pauvres subissent davantage l'inflation que les plus riches se vérifie à nouveau. Et l'explication est relativement simple à comprendre : les ménages les plus pauvres consacrent une part plus grande de leur revenu à l'énergie et au logement. Pour la période actuelle, nul doute que les déterminants d'une inflation plus forte subie par les revenus les plus modestes demeurent. La forte poussée des prix alimentaires joue également dans ce sens.

### Qui paie l'inflation ?

Finalement, sur qui va reposer la facture de l'inflation ? La réponse dépendra largement des politiques

qui seront menées dans les prochains mois. Les dépenses publiques ciblant le coût de l'énergie ont évidemment eu un effet sur les finances publiques. Elles ont permis de réduire le poids de l'inflation sur les ménages et les entreprises, par les « primes énergie » et la réduction de la TVA. L'État a pris à sa charge une partie du coût de l'inflation, mais les déficits risquent de mener à des politiques d'austérité dans les années à venir.

Selon le budget pluriannuel 2023-24 présenté fin 2022 par la coalition Vivaldi, le gouvernement compte récupérer une partie des dépenses liées à la crise par une taxe sur les surprofits. Le Premier ministre a annoncé compter sur des recettes de 3,1 milliards grâce à cette taxe<sup>3</sup>. Elle a déjà rapporté quelques centaines de millions d'euros pour 2022. En revanche, pour ce qui concerne la taxe s'appliquant lorsque les prix de l'électricité dépassent les 130€/MWh, il y a fort à parier que les sommes annoncées n'arriveront pas complètement dans les caisses de l'État du fait d'une baisse des prix de l'énergie début 2023.

Des économies et des recettes ont d'ores et déjà été annoncées via la limitation de la norme de croissance des soins de santé à 2%, par une taxation des cigarettes électroniques et une augmentation des accises sur le tabac ou par une réduction du crédit-temps accordé aux parents pour motif de « soins aux enfants ». Elles seront donc à la charge des parents d'enfants malades, et de l'ensemble de la population, qui risque de voir l'offre de services de santé publique se dégrader encore.

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les arbitrages réalisés entre locataires et propriétaires sur l'indexation des loyers sont des choix politiques qui font reposer le poids de l'inflation sur

1. Bodart, V. et Hindricks, J., « Les inégalités d'inflation selon l'âge et le revenu », *Regards économiques*, mars 2013, n°102. UCL.

2. Germain, A. et Hindricks, J., « L'inflation est-elle inégale en Belgique ? », *CORE Discussion Papers* ; 2020/16 (2020).

3. Rtf.be, « Budget fédéral : ce que prévoit la coalition Vivaldi pour 2023-2024 », 16 oct. 2022.

l'une ou l'autre catégorie d'acteurs économiques. Le choix de ne pas revenir sur cette mesure, ne serait-ce que temporairement, indique la volonté de la part des autorités publiques de sauvegarder la rente immobilière. Le choix d'un saut d'index des loyers aurait au contraire indiqué la volonté politique de maintenir les revenus des locataires, et aurait fait porter le coût de l'inflation sur les propriétaires. Au lieu de cela, il a été proposé que l'indexation soit liée à la performance énergétique des bâtiments. À Bruxelles, une loi est entrée en vigueur en octobre 2022, pour une période d'un an. Les propriétaires louant des logements comportant les plus mauvaises notes (F et G) ne pourront indexer leur loyer, ceux avec des logements avec un PEB E pourront indexer à moitié. Les autres pourront indexer complètement. Des mesures allant dans le même sens sont en vigueur dans les deux autres régions.

La question de l'indexation des salaires est également cruciale. Les fédérations patronales belges ne cessent d'en appeler à un report de l'index pour, selon elles, maintenir leur compétitivité. Le gouvernement s'est pour l'instant refusé à mettre en œuvre cette mesure qui reviendrait à faire porter la quasi-totalité de la facture de l'inflation sur le travail.

Dans les années 1970, au moment du premier choc pétrolier, la part salariale – la part de la richesse créée consacrée aux salaires – avait crû en même temps que l'inflation, et l'excédent d'exploitation s'était contracté. L'inflation avait alors eu un effet redistributif. Une période d'inflation peut donc rimer avec une modification de la répartition de la valeur en faveur des travailleurs lorsque l'indexation s'applique. Lors du choc pétrolier de 1974, l'indexation de facto des salaires dans de nombreux pays européens avait laissé aux seules entreprises le soin de

régler la facture pétrolière par une contraction de leurs profits.

Comme l'explique Christian Valenduc, « L'option prise avait alors été de protéger les salariés en maintenant l'indexation automatique des salaires, et ce dans un contexte d'appauvrissement du pays puisque se produisait une hausse de la facture extérieure. Il y a donc eu contraction de l'excédent d'exploitation et baisse de la rentabilité du capital et des entreprises. Les pertes d'emploi ont suivi dans le secteur privé, mais elles ont été compensées par une hausse de l'emploi public. Les déséquilibres qui se sont alors creusés (déficit extérieur, déficit public, perte de compétitivité, baisse de la rentabilité des entreprises) ne pouvaient perdurer et la politique économique s'est réorientée. Pour ce qui concerne le sujet traité ici, cela s'est traduit par trois sauts d'index et par une forte modération salariale, qui ont corrigé le partage de la valeur ajoutée à l'avantage de l'excédent brut d'exploitation. »<sup>1</sup>

Dans les années qui suivirent, les politiques menées et les licenciements dans le secteur privé avaient à nouveau modifié la répartition capital-travail en faveur des entreprises<sup>2</sup>. Pour en revenir à la situation actuelle, les salaires sont indexés et cela pourrait mécaniquement faire baisser la part du capital dans la valeur ajoutée. Mais l'on observe en parallèle un maintien, voire une hausse des marges des entreprises. En 2022, la marge brute des sociétés non financières atteignait même des niveaux records<sup>3</sup>. En février 2023, un responsable de la BCE expliquait, faisant allusion à la situation européenne, que : « Jusqu'à présent, les travailleurs ont supporté l'essentiel de la "taxe Poutine" [ndlr : le surplus d'inflation lié à l'invasion russe de l'Ukraine], subissant une perte importante de revenu réel alors

1. Valenduc, C., « Distribution et redistribution des revenus : évolution des inégalités en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2346-2347, no. 21-22, 2017.

2. Voir par exemple : Bauraind, B., « Septante ans de distribution conflictuelle des richesses en Belgique », *Gresea*, juillet 2019.

3. Voir l'article de Somers, M., « Salaires, prix, bénéfices : une analyse des résultats d'exploitation en période d'inflation », *Gresea Échos* N°114, juin 2023.

que, dans l'ensemble, les marges des entreprises sont restées stables ou ont même augmenté dans certains secteurs. En fin de compte, la « taxe » sera absorbée par les facteurs de production – travail et capital – proportionnellement à leur pouvoir de négociation respectif sur le marché du travail. »<sup>1</sup>

Et c'est en effet sur ce point que réside tout l'enjeu des politiques de lutte contre l'inflation. L'inflation sera absorbée par le capital et le travail « en proportion de leur pouvoir de négociation respectif ». Pour l'heure, les entreprises maintiennent leurs marges et les salariés et allocataires sociaux voient leurs revenus indexés. Les pouvoirs publics ont en fait pris à leur charge une bonne partie de l'inflation observée en 2022 et début 2023. La facture sera réglée par l'austérité des politiques publiques dans les prochaines années. Si les mesures mises en place visent principalement les travailleurs, ou les citoyens par des attaques contre les services publics, et que la contribution des entreprises et du capital ne s'accroît pas, le risque est effectivement de faire porter le coût de l'inflation sur l'ensemble des citoyens de manière différée.

Les syndicats et les mouvements sociaux devront donc redoubler de vigilance pour que l'entièreté de la facture de l'inflation ne soit pas portée par les travailleurs. Le refus catégorique de revenir sur l'indexation des salaires sera crucial. De la même manière, les luttes pour la régulation des loyers, l'imposition plus grande des revenus du capital et le renforcement des secteurs publics (santé, transports, énergie...) seront les garants d'une réduction des inégalités et d'une meilleure répartition de la valeur.

1. ECB, *Speech by Fabio Panetta, Member of the Executive Board of the ECB, at an event organised by the Centre for European Reform, the Delegation of the European Union to the United Kingdom and the ECB Representative Office in London*, [En ligne], 16 february 2023.



Photo : Crise ou escroquerie, Abel Chemoul, , 2012, Flickr, CC BY-NC 2.0.

Romain Gelin, Gresea

# Inflation : les politiques énergétiques dans le viseur

Si l'inflation observée en 2022 a été présentée comme la conséquence directe du conflit en Ukraine, nous pouvons aussi nous interroger sur le rôle des politiques énergétiques menées en Belgique – et plus largement en Europe – lors des dernières décennies. Quel rôle ont eu les attermoissements autour du mix énergétique belge ? Comment sont fixés les prix de l'électricité en Europe ? Quid des objectifs climatiques ? Éléments de réponse.

L'ÉNERGIE  
AU PEUPLE!



SERVICE  
PRIVÉ  
=  
PRIVÉ  
DE  
SERVICE

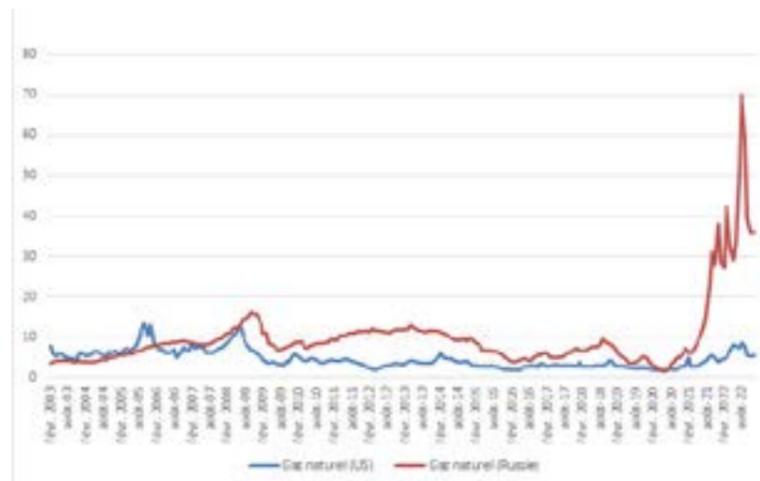
UNE  
MOBILITÉ  
EFFICACE

# Inflation : les politiques énergétiques dans le viseur

Romain Gelin, Gresea

La poussée inflationniste observée en 2022 est largement due à la forte hausse des prix de l'énergie. Si le déclenchement de la guerre en Ukraine a été pointé dans les médias comme l'origine première de la flambée des prix du gaz, et par ricochet, de l'électricité, il n'est pas inintéressant de s'intéresser aux causes plus structurelles permettant de comprendre la situation énergétique de la Belgique, et plus largement de l'Union européenne.

**Graphique :** Cours du gaz (Russie et États-Unis) février 2003-décembre 2022 (dollars américains par million d'unités thermiques britanniques)



Source : indexmundi (pour le gaz et le pétrole)

## La double dépendance énergétique

En 2021, la consommation d'énergie primaire s'est élevée à 56,8 Mtep (Million de tonnes équivalent pétrole) en Belgique. La consommation d'énergie a augmenté de 10,4% par rapport à 2020<sup>1</sup>, l'année d'irruption du covid-19 en Belgique, au cours de laquelle la consommation avait chuté, du fait de la mise à l'arrêt partielle de l'économie. Le SPF Économie précise que le niveau de consommation après-covid est le plus élevé depuis 2010, du fait « d'une période hivernale longue et persistante et d'une

1. SPF Économie, « P.M.E., Classes moyennes et Energie », Energie Key Data, février 2023.



forte augmentation de la consommation d'énergie nucléaire, à la faveur d'une disponibilité exceptionnellement grande des installations nucléaires. »

Les combustibles fossiles ont représenté 68% de cette consommation, dont 37,1% de produits pétroliers et 26,4% de gaz. Les énergies renouvelables ont compté pour 10,8% de la consommation d'énergie, en y incluant l'énergie récupérée des déchets, notamment du biogaz, mais également de la chaleur obtenue à la sortie des incinérateurs qui brûlent nos déchets non renouvelables.

La production d'énergie primaire s'est élevée à 17,4 Mtep. L'essentiel de cette production est le fait du nucléaire (70,4%), tandis que les renouvelables ont atteint 24% de la production énergétique belge en 2021. Au total, **la Belgique consomme donc 3,26 fois plus d'énergie que ce qu'elle est en mesure de produire**. Et ce qui n'est pas produit en Belgique est importé : essentiellement du pétrole et du gaz. Notons par ailleurs que la première source de production d'énergie du pays – le nucléaire – dépend aussi de l'importation d'uranium, qui n'est pas extrait sur le sol belge et dont 40% ont été importés – depuis la Russie et le Kazakhstan – via une filiale de l'entreprise russe Rosatom en 2021.

Voici donc une première piste pour comprendre l'inflation observée ces derniers mois : la double dépendance énergétique – aux fossiles et à l'étranger. Un constat valable pour la Belgique, et plus généralement pour l'Union européenne. **Au total, l'UE dépend à 55% de l'extérieur pour son énergie, avec des situations très variables selon les pays.**

La Belgique (70,8%), l'Italie (73,5%), l'Irlande (76,9%), la Lituanie (73,3%) ou la Grèce (73,8%) sont les pays européens les plus dépendants de l'extérieur. À l'opposé, l'Estonie produit plus de 98% de son énergie (dont une très grande part de schiste bitumineux), la Suède et le Danemark ne dépendent respectivement qu'à 21 et 32 % de leurs importations. Les énergies renouvelables y sont très présentes, de même que le nucléaire pour la Suède.

La Roumanie et la Bulgarie dépendent à 31,6% et 36,1% de l'extérieur. Ceci s'explique par une importante production de gaz et des équipements nucléaires et renouvelables pour la Roumanie. La Bulgarie assure une large part de son autonomie énergétique par le charbon qu'elle produit. La France et la Pologne dépendent à 44,2 et 40,4 % de l'extérieur du fait d'une forte production nucléaire, et dans une moindre mesure hydraulique pour la première, et d'une forte consommation de charbon pour la seconde.

Les pays disposant de ressources fossiles (charbon, gaz, pétrole), de nucléaire et/ou de renouvelable (souvent hydroélectrique et éolien) sont généralement les moins dépendants de leurs importations d'énergie, sans pour autant s'approcher de l'indépendance énergétique sauf dans le cas estonien, qui repose sur le très polluant schiste bitumineux.

## La loi de sortie du nucléaire

Nous avons vu que la production énergétique belge reposait massivement sur la production nucléaire, qui fournit la moitié de l'électricité du pays en 2021. Pourtant, le pays s'était engagé à quitter l'atome par la loi de sortie du nucléaire votée en janvier 2003.

En 2013 et en 2015, la loi était modifiée afin de prolonger la durée de vie des réacteurs Tihange 1, Doel 1 et Doel 2 de 10 ans supplémentaires. Ces réacteurs avaient initialement été mis en service pour une durée de 40 ans et auraient dû s'arrêter en 2014 pour Doel 1 et en 2015 pour Tihange 1 et Doel 2.

En janvier 2023, prenant acte du fait que l'approvisionnement en énergie serait incertain pendant la décennie 2020, le gouvernement a conclu – au cours de négociations frisant le ridicule – un accord avec Engie, le gestionnaire des centrales belges, afin de prolonger de 10 ans la durée d'exploitation des réacteurs Tihange 3 et Doel 4, dont la date de fermeture initiale était planifiée pour 2025. Finalement, 20 ans après la loi de sortie du nucléaire, seuls deux réacteurs (Tihange 2 et Doel 3) ont effectivement été mis à l'arrêt.

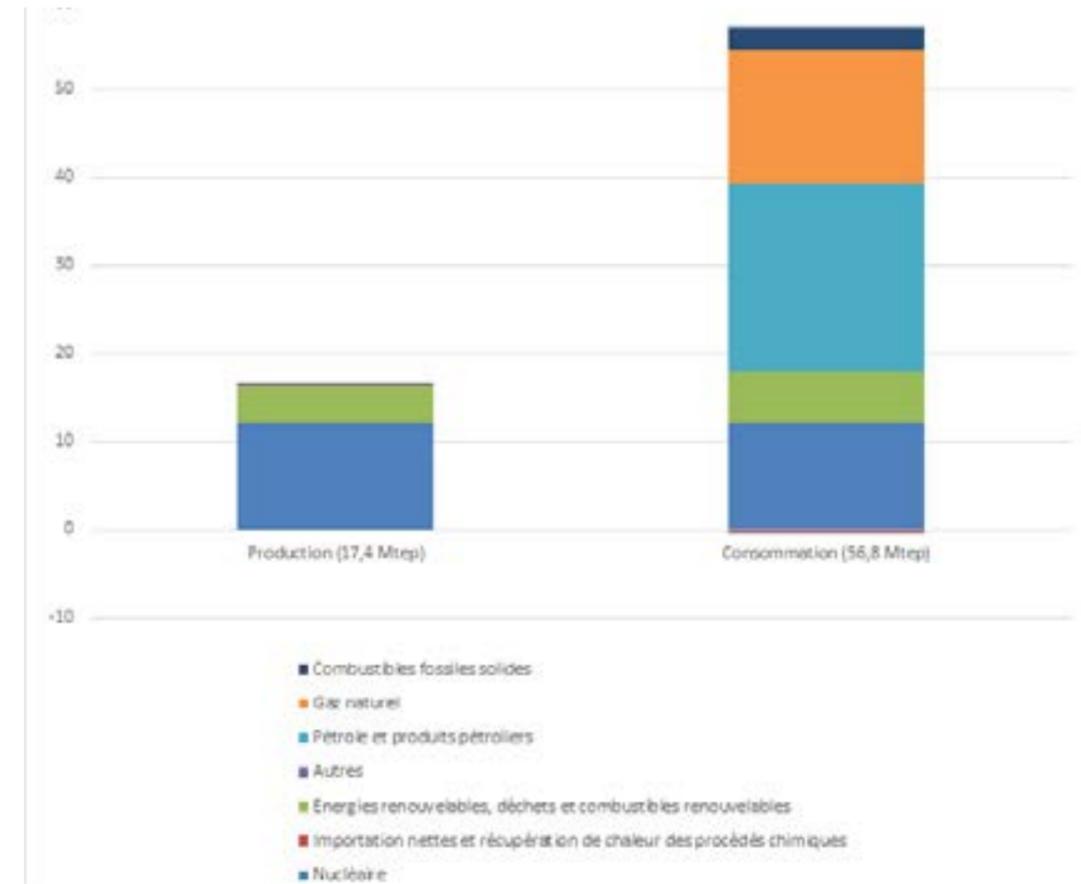
Mais que s'est-il passé entre 2003 et 2023 ? Et pourquoi la Belgique se retrouve-t-elle à négocier avec Engie, dans l'urgence et en position de faiblesse, le prolongement de la durée de vie de

plusieurs réacteurs ? Il faut rappeler que les hésitations autour du nucléaire n'ont jamais vraiment été dissipées. Six ans après le vote de la loi de 2003, le gouvernement Van Rompuy décide de prolonger certains réacteurs, la sécurité d'approvisionnement n'étant pas assurée pour les années à venir (déjà). Au moment de décider de la sortie du nucléaire<sup>1</sup>, aucun plan crédible n'a été mis en place pour anticiper la fin de l'atome et pour compenser la perte de production qu'elle représente. D'hypothétiques investissements dans les énergies renouvelables ont pu être avancés, même s'il était évident que les éoliennes et les panneaux solaires peineraient à compenser la production nucléaire, pour des raisons d'espace disponible sur le territoire, mais aussi du fait de l'intermittence des EnR et de la nécessité de disposer de capacités de stockage pour récupérer une partie de l'électricité produite lorsque la demande des consommateurs est au plus bas.

Les interconnexions avec les autres pays ont aussi été avancées. Si la Belgique ne produit pas suffisamment d'énergie, les voisins européens compenseront en vendant une partie de leurs surplus. Problème là encore : aucun pays européen n'est indépendant énergétiquement et en mesure de revendre des surplus d'énergie à toute heure et à tout moment de l'année. Dans les faits, cette solution impliquait de se reposer sur la production électrique pilotable des pays frontaliers, notamment sur les centrales nucléaires françaises, les centrales à charbon allemandes ou les importations de combustibles fossiles. Fermer les centrales en Belgique pour acheter du pétrole et du gaz, ou bien du nucléaire en France. Une bien étrange logique...

Enfin, lors des dernières mandatures, tant le gouvernement Michel (2014-2019) que le gouvernement De Croo (depuis 2020) ont réaffirmé la sortie du nucléaire et la fermeture des centrales. À la veille du

Graphique : Production et consommation d'énergie primaire en Belgique (en Millions de tonnes équivalent pétrole - Mtep)



Données : SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie, Energie Key Data, février 2023

déclenchement de l'invasion par la Russie de l'est de l'Ukraine, le plan du gouvernement reposait sur la construction de plusieurs centrales à gaz pour compenser la perte de la production nucléaire. Un mécanisme de rémunération des capacités (CRM) a même été mis en place depuis 2019 pour anticiper de futures ruptures d'approvisionnement. Ce mécanisme consiste à rémunérer des centrales électriques (principalement à gaz du fait de leur nature « pilotable ») pour combler la production d'électricité manquante lorsque les renouvelables ne produisent pas assez pour répondre à la demande. Ces centrales prennent le relais lors des pics de demande électrique et sont « rémunérées » pour rentabiliser les moments où elles ne produisent pas. Le coût estimé de la mesure était de 240 millions

d'€ par an. Autant d'argent public qui ne sera pas investi dans des capacités de production alternatives ou dans la réduction de la demande en énergie.

Si le CRM a reçu l'approbation de la Commission européenne, deux permis pour la construction de nouvelles centrales à gaz ont été refusés par la Région flamande en 2021, pour des projets à Vilvorde (Engie) et Dilsen-Stokkem (RWE). Avec l'explosion des prix du gaz depuis la mi-2021 et encore plus après le début du conflit en Ukraine, la solution de nouvelles centrales à gaz semble pour le moins compromise.

1. En raison, notamment, des incertitudes concernant la gestion des déchets et les conséquences calamiteuses en cas d'accident nucléaire dans un petit pays en superficie et avec une densité de population importante.

## Le non-respect des engagements climatiques

Le scénario initialement prévu par l'exécutif – fermeture des centrales nucléaires et ouverture de nouvelles centrales à gaz – posait également question en termes d'émissions de gaz à effets de serre (GES).

L'ouverture de nouvelles centrales électriques fonctionnant au gaz au cours de la décennie 2020, avec une durée de vie de 30 à 40 ans, n'aurait pas permis d'atteindre les objectifs climatiques fixés : réduction des émissions de GES de 35% en 2030 par rapport à 2005. À l'horizon 2050, les trois régions ont par ailleurs affirmé que leur production d'électricité sera décarbonée<sup>1</sup>.

La sécurité d'approvisionnement belge reposait donc sur le marché (pour acquérir du gaz) et sur les fossiles. Cette politique est pour partie responsable de l'inflation de ces derniers mois. Les dirigeants politiques belges, et plus largement européens n'ont pas retenu la possibilité d'une rupture d'approvisionnement avec leur principal fournisseur de gaz et ont toujours pensé que la Russie était trop dépendante de l'UE pour stopper ses ventes brutalement. Analyse erronée. Une partie du gaz qui était auparavant acheminée en Europe par la Russie est désormais achetée par la Chine ou l'Inde puis revendue en Europe au prix fort.

Non seulement l'approvisionnement en énergie n'est pas assuré pour les prochaines années, ou du moins pas aux prix voulus, mais les engagements climatiques ne sont pas respectés non plus, malgré

le fait que les promesses aient été énoncées de longue date lors des COP successives<sup>2</sup>.

Le volet « réduction de la demande » dans les politiques énergétiques et climatiques belges s'est révélé totalement insuffisant. Les investissements dans l'isolation des bâtiments et les contraintes relatives à la performance énergétique des bâtiments ont été largement négligés. La politique de transports publics a cruellement manqué d'ambition – tant pour le ferroviaire que pour les transports urbains – tandis que les avantages octroyés pour les voitures de fonction ont représenté une charge au budget de l'État d'au moins 20 milliards d'euros sur la décennie 2010-2020<sup>3</sup>.

Après la loi de sortie du nucléaire votée en 2003, les investissements dans les capacités de production renouvelables se sont révélés insuffisants. Les EnR ne comptent que pour 10,8% de la consommation énergétique belge, en y incluant la récupération d'énergie à la sortie des incinérateurs dans lesquels nous brûlons les déchets que nous ne sommes pas en mesure de recycler. Malgré l'essor rapide des EnR en Belgique, dont la part est passée de 2,3% de la consommation finale brute en 2005 à près de 11% en 2021, les énergies fossiles représentent toujours près de 70% de la consommation belge.

Les secteurs consommateurs sont largement identifiés. L'industrie (26%), les transports (21%) et les consommations résidentielles (21,1%) sont les trois plus gros postes de consommation du pays.

Parmi les industries les plus consommatrices, on retrouve sans surprise les industries lourdes comme la pétrochimie, les engrais, la construction, mais aussi l'alimentation et la sidérurgie. L'essentiel

1. Comme l'indiquent les documents publiés sur la stratégie climatique à long terme de la Belgique : Climat.be, *Stratégie à long terme de la Belgique*, [En ligne].

2. Voir le *Gresea Échos* n°110, *Neutralité carbone : fuite en avant climatique* (2022) et plus particulièrement l'article « Objectifs climatiques : une histoire de promesses non tenues ».

3. Rtbef.be, « Voici la facture des voitures de société: au minimum 20 milliards d'euros en 10 ans », 14/3/2019.

de la baisse de la consommation énergétique et des émissions de GES est dû aux délocalisations observées au cours de la décennie passée (Arcelor Mittal, Caterpillar, Ford et leurs sous-traitants...). Peu de contraintes ont finalement été imposées aux entreprises polluantes. Pire, l'Union européenne et la Belgique ont distribué des quotas d'émissions gratuitement aux entreprises depuis des années, ce qui équivaut en quelque sorte à une subvention des activités les plus émettrices de GES.

Parmi les gros investissements prévus dans les prochaines années en Belgique : l'implantation d'un hub logistique géant par le chinois Alibaba, qui aura pour conséquence d'accroître les vols aériens et l'importation de marchandises sur des milliers de kilomètres. À Anvers, c'est le géant de la pétrochimie INEOS qui souhaite installer une usine de fabrication de plastique et accroître la production d'éthylène européenne de 20%. Deux exemples qui illustrent les contradictions à l'œuvre entre les choix d'implantations industrielles et les promesses climatiques.

Les transports reposent à 88% sur le pétrole, pour remplir les réservoirs des voitures et des camions. Les mesures de réduction de la présence automobile dans les grandes villes n'ont pas réussi à inverser la tendance. La faute également à une politique de transports en commun trop peu ambitieuse.

Enfin, la consommation énergétique des ménages est due pour les ¾ au chauffage des bâtiments. Là encore, la rénovation et l'isolation des bâtiments se sont avérées insuffisantes, de même que le remplacement des systèmes de chauffage fossiles (chaudières à gaz ou à mazout par ex.) par des systèmes plus efficaces comme les pompes à chaleur. Finalement, l'accord de Paris visant à stabiliser le réchauffement climatique sous la barre de 1,5°C n'aura été respecté qu'en 2020, du fait de la mise à

l'arrêt de l'économie liée à la pandémie, et pas des politiques menées. Les émissions de GES sont reparties à la hausse dès 2021.

## La fixation des prix de l'énergie sur les marchés européens

Outre la démission politique observée à propos des politiques climatiques et énergétiques des deux dernières décennies, un autre élément permet de comprendre l'ampleur de l'inflation ressentie sur l'électricité : le mécanisme de fixation des prix de l'électricité.

Concernant le gaz, la marge de négociation avec les fournisseurs était réduite après la rupture de l'approvisionnement russe. Il était peu probable que les dirigeants politiques parviennent à bloquer les prix du gaz, malgré les annonces répétées au cours de l'automne 2022. En effet, le gaz que nous consommons actuellement est produit au Qatar, en Norvège, en Algérie ou aux États-Unis et il semblait clair qu'aucun de ces pays n'allait proposer à l'UE du gaz à des prix inférieurs au marché.

Il n'en était pas de même pour les prix de l'électricité. Une partie de la production électrique est logée sur le territoire européen. Par exemple, en Belgique, les centrales nucléaires et les EnR (solaire, éolien) produisent de l'électricité localement. Les coûts de production du nucléaire et de l'éolien n'ont pas changé. Il n'y avait donc aucune raison que les prix d'une électricité produite en Belgique soient facturés à ces niveaux au consommateur.

Le problème vient en fait du mode de fixation des prix de l'électricité sur le marché européen. Le système en place est basé sur l'ordre de mérite et la fixation au prix marginal.

L'ordre de mérite donne l'ordre dans lequel les moyens de production électrique sont mis en fonctionnement pour répondre à une demande. On commence par utiliser l'électricité produite au moindre coût – et/ou avec le moins d'émissions de CO<sub>2</sub> –, c'est-à-dire par les énergies renouvelables, puis le nucléaire, les centrales à cogénération, les centrales à pétrole et généralement, lorsque la demande ne peut être couverte par moyens précités, on met en marche une centrale à gaz.

Le prix de l'électricité est ensuite fixé par rapport au coût de production de la dernière centrale appelée, qui est généralement une centrale à gaz, lorsque la demande en électricité ne peut être couverte par d'autres moyens de production. Le prix de l'électricité dépend donc souvent de celui des centrales à gaz.

Notons qu'en 2022-2023, la disponibilité historiquement faible du parc nucléaire français (maintenance programmée ou mise à l'arrêt non prévue pour des problèmes de soudures ou de corrosion) a accéléré le recours aux centrales à gaz pour répondre à la demande électrique. Sans ces déficiences, l'inflation aurait tout de même été observée, mais probablement de manière moindre.

Lorsque les prix de l'électricité sont calqués sur ceux du gaz, les producteurs d'électricité d'origine renouvelable et nucléaire vendent leurs électrons au prix fort et réalisent ainsi de généreux bénéfices. Ce sont ces bénéfices exceptionnels – on a parlé de surprofits – que l'UE et la Belgique ont décidé de taxer à hauteur de 33%. Problème, le niveau de prix choisi pour la taxation en Europe est resté bien trop élevé pour espérer récupérer d'importantes recettes fiscales. Dans le cas belge, la mesure est entrée en application rétroactivement pour 2022. En 2023, les prix sont pratiquement toujours restés sous le seuil

de 130€/MWh au cours du premier semestre. La fameuse taxe sur les surprofits risque donc de ne pas rapporter autant que promis et aura sans doute été, une fois de plus, un effet d'annonce davantage qu'une réelle volonté de récupérer une part des profits exceptionnels des énergéticiens privés. Pour ce faire, il aurait fallu taxer les surprofits à des niveaux de prix inférieurs.

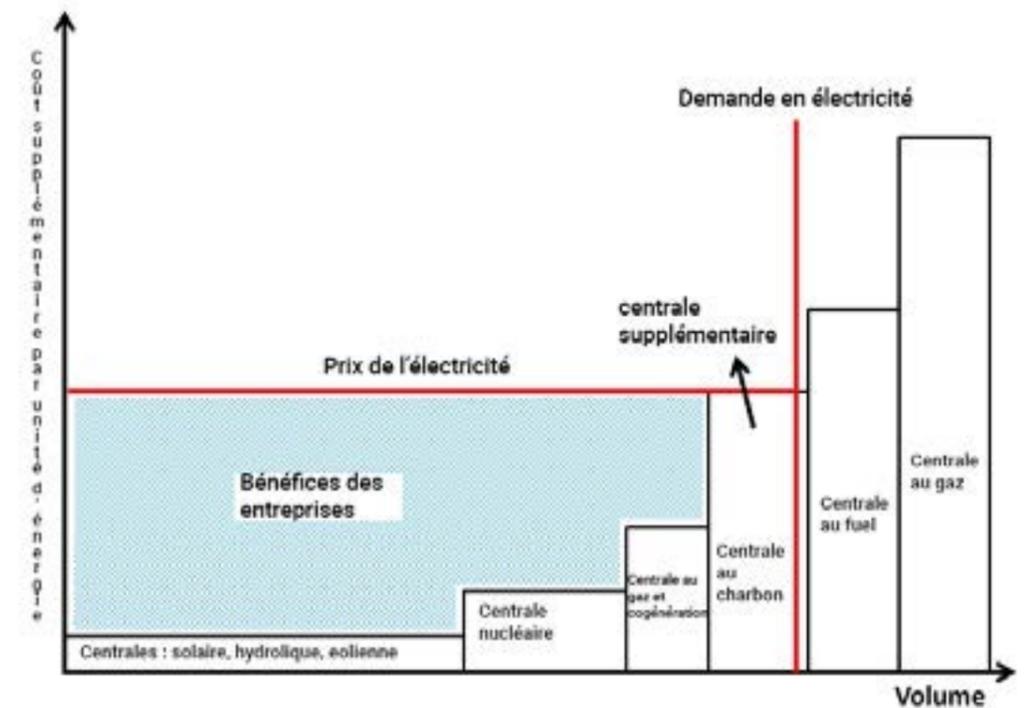
Ajoutons à cela la spéculation de la part de traders, fonds d'investissement et autres fonds de pensions<sup>1</sup> et nous disposons de l'essentiel des éléments pour comprendre l'explosion des prix de l'énergie en 2022.

En mars 2023, la Commission européenne a proposé une réforme du marché européen de l'électricité<sup>2</sup>, qui devrait être votée avant fin 2023. Cette proposition, qui vise à introduire des contrats de long terme et à prix fixe pour le consommateur, ne remet pas en cause le couplage des prix de l'électricité avec ceux du gaz via la fixation au prix marginal.

### Des pistes de solutions ?

Nous avons exposé les causes profondes de l'inflation des prix de l'énergie en Belgique, largement valables pour l'Europe dans son ensemble, avec des spécificités propres à chaque pays. La première est liée à notre niveau de consommation. Nous consommons trois fois plus d'énergie que ce que nous produisons. La première piste de solution pour atténuer l'inflation se trouve donc du côté de la réduction – ou de la décroissance – de la consommation d'énergies fossiles. Il se trouve que cette solution correspond tout à fait avec les objectifs climatiques.

Figure : Ordre de mérite et fixation des prix de l'électricité.



Source: Sauvage, Jehan & Bahar, Heymi. (2013). Cross-Border Trade in Electricity and the Development of Renewables-Based Electric Power: Lessons from Europe. OECD Trade and Environment Working Papers.

Cette réduction peut prendre plusieurs formes. La première est de remplacer nos moyens de production d'énergies fossiles par des équipements produisant une énergie décarbonée, notamment nucléaire<sup>1</sup> ou renouvelable, en tenant compte du fait que nos niveaux de consommation actuels ne permettent pas un mix 100% renouvelable (problèmes, d'espace, d'intermittence, de stockage...) en Belgique.

La réduction de l'usage des fossiles peut se faire par une meilleure efficacité énergétique : par une politique d'isolation des bâtiments, par une réduction du recours à la voiture individuelle et un accroissement de l'utilisation des transports en commun, par une réduction de certaines activités économiques particulièrement polluantes (doit-on continuer à fabriquer autant d'engrais ou de plastique ? Étendre les aéroports wallons ? Fabriquer des SUV électriques, de plus petits véhicules ou des moyens de transport collectifs ?).

1. Nous ne débattons pas ici de l'intérêt de prolonger les centrales nucléaires actuelles ou d'en construire de nouvelles, ceci n'étant pas l'objet de cet article. Nous nous contenterons d'en appeler à un débat citoyen sur la question, qui n'a pour l'heure jamais eu lieu. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un référendum ou d'une convention citoyenne par exemple. Nous rappellerons également que l'approvisionnement en énergie non carbonée ne passe pas nécessairement par le nucléaire comme dans le cas français, mais que d'autres modèles existent en Europe, comme au Danemark ou en Suède, avec des conditions évidemment bien particulières à chaque cas (densité de population, présence des renouvelables, potentiel hydroélectrique...). Enfin, dans le cas du prolongement des centrales actuellement en fonctionnement, le problème n'est repoussé que de quelques années. Les centrales actuelles devront fermer avec 10 ans de retard, mais ne pourront fonctionner éternellement. La construction de nouvelles centrales nucléaires semble compliquée, comme en témoigne le fiasco des chantiers des EPR en France et en Finlande.

1. Leroy, S., « Comment la spéculation et la manipulation ont gonflé les prix du gaz en Europe », *L'Echo*, [En ligne], 17/1/2023.

2. Taylor, K., « Décryptage : les points clés de la réforme du marché européen de l'électricité », *Euractiv*, [En ligne], 15/3/2023.

De même, les consommations de luxe, ou ostentatoires, comme les vols en jet privé ou l'utilisation de yachts par exemple, devraient être réglementées, limitées, voire interdites, tout comme les vols aériens de très courte distance par exemple.

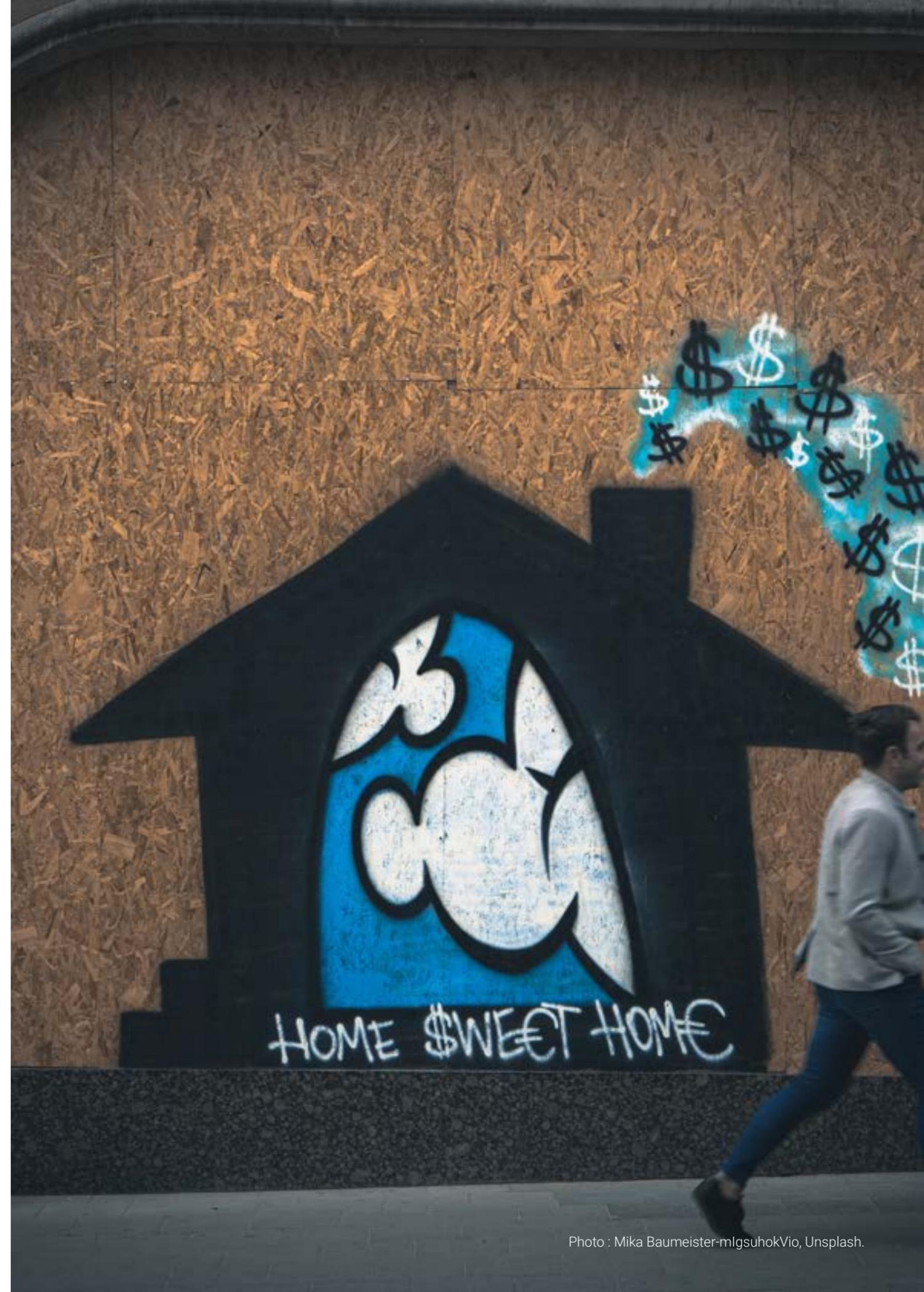
Concernant la fixation des prix de l'électricité, le système européen de fixation du prix marginal doit être revu. Une tarification plus proche des coûts de production pourrait être imaginée. La prise en main publique et citoyenne du secteur de l'énergie devrait aussi être envisagée. La réaffirmation du secteur de l'énergie comme un secteur public essentiel aurait permis d'éviter les années de négociations que l'État belge a connues avec Engie en ce qui concerne le prolongement des centrales ou le montant des provisions nucléaires pour leur démantèlement. Il est évident que la poussive loi sur la taxation des surprofits n'aurait pas eu lieu d'être dans un schéma où les moyens de production d'énergie auraient été dans les mains des autorités publiques.

Les milliards de dividendes distribués à des actionnaires privés par les énergéticiens auraient pu être reversés au consommateur pour réduire l'inflation, mais aussi pour financer des sources d'énergie alternatives.

Notons tout de même que la propriété publique des entreprises de l'énergie, comme en France, ne permet pas de se sortir complètement des carcans européens concernant les monopoles publics et le libre marché. EDF, l'opérateur public français de l'énergie, est en effet contraint de revendre une partie de sa production à bas coût à des concurrents privés (mécanisme de l'ARENH) pour organiser une concurrence fictive et un choix entre différents fournisseurs pour les consommateurs. Ce système revient surtout à financer les profits privés avec une production publique. Il n'a pas permis de faire baisser les coûts de l'énergie, pas plus que les réformes

successives visant à libéraliser les marchés de l'énergie.

L'ensemble de ces éléments, mis bout à bout, permettrait donc de nous orienter vers des économies moins carbonées, et aurait été une protection contre l'inflation portée par les prix de l'énergie. L'inflation n'aurait pas pour autant disparu, mais aurait sans doute été moindre. Pour conclure, rappelons que le principal levier pour réduire notre dépendance énergétique et fossile est la sobriété, ou la décroissance de la consommation d'énergie : la meilleure énergie étant celle que l'on ne consomme pas.



Matthias Somers, Minerva

# Salaires, prix, bénéfices

## Une analyse des résultats d'exploitation en période d'inflation\*

L'accélération de l'inflation, impulsée dans une large mesure par l'explosion des prix énergétiques, ainsi que la politique des banques centrales, qui veulent freiner la demande agrégée par le biais de la hausse des taux d'intérêts, mettent notre économie sous pression. De leur côté, les entreprises et les ménages, qui se débattent encore avec les séquelles de l'épidémie de covid, redoutent une crise rarement vue et en appellent vivement à des mesures drastiques. Dans cette analyse, nous nous arrêtons sur quelques indicateurs clés qui peuvent nous donner une meilleure image de l'évolution de notre économie. Nous examinerons brièvement l'évolution des dépenses de consommation des ménages belges, avant de nous intéresser aux performances des sociétés non financières belges.

\*Matthias Somers (10/2022), 'Lonen, prijzen, winsten : een analyse van de bedrijfsresultaten in tijden van inflatie.' Minerva Paper 2022/07. Brussel : Denktank Minerva. Tous les graphiques sont de @matthias\_somers, Minerva et sont réalisés avec Datawarper. Version écourtée, traduit du néerlandais par Geneviève Prumont.

## Salaires, prix, bénéfices : une analyse des résultats d'exploitation en période d'inflation

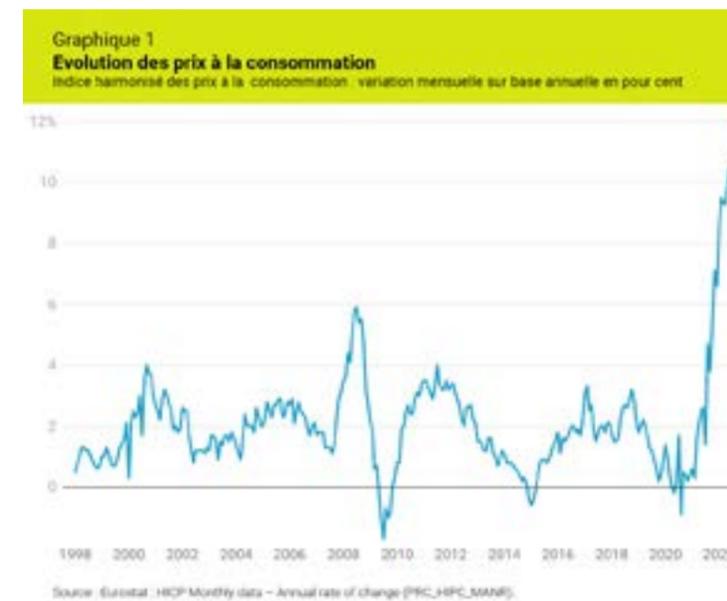
Matthias Somers *Minerva*

Malgré le sentiment négatif qu'inspire l'économie et la crainte d'une récession, à ce jour, les entreprises belges se défendent plutôt bien : les carnets de commandes sont encore bien remplis, le nombre de faillites est historiquement bas malgré la crise énergétique et la forte inflation, les marges bénéficiaires brutes n'ont jamais été aussi élevées. L'analyse des facteurs qui poussent à la hausse générale des prix nous apprend que nous ne sommes absolument pas dans une spirale prix-salaires : près des deux tiers de cette hausse durant la période 2021-2022 sont imputables aux coûts plus élevés des importations alors que, du côté des facteurs internes, l'évolution des marges bénéficiaires des entreprises s'avère peser presque deux fois plus lourd dans la hausse des prix que la hausse du coût salarial. Les aides publiques aux entreprises augmentent également, alors que les pouvoirs publics et la sécurité sociale font face à des déficits croissants.

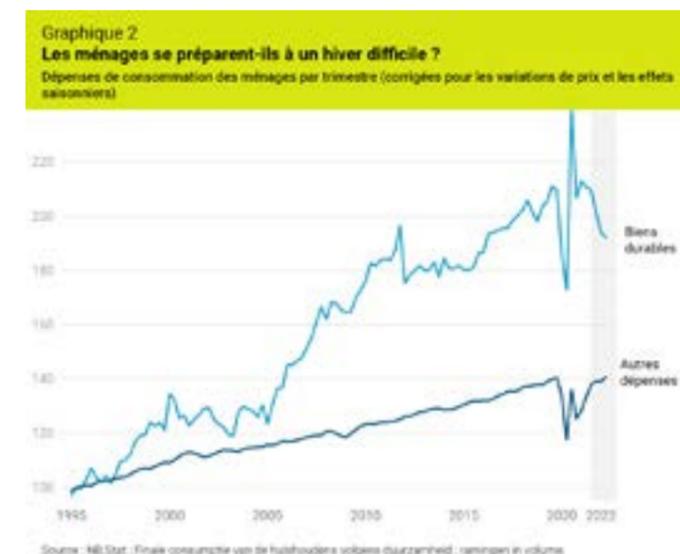
### Les dépenses de consommation des ménages

Pour les ménages, le choc des prix de l'énergie menace de comprimer le revenu disponible. S'ils doivent consacrer davantage de leur revenu à l'électricité et au gaz, il leur reste logiquement moins de moyens pour d'autres dépenses. Les ménages bénéficiant d'un revenu plus élevé peuvent pour l'instant absorber ce choc en réduisant leur épargne, sans que cela ne signifie nécessairement que, dans l'immédiat, ils dépensent moins en biens et services. Cependant, pour les ménages du segment intermédiaire, et surtout les groupes à revenu plus faible, les frais énergétiques supplantent d'autres dépenses. Cette baisse du pouvoir d'achat des ménages risque aussi d'avoir un impact négatif sur les entreprises, lesquelles constatent une réduction de la demande.

Aujourd'hui, les ménages ajustent leurs dépenses en réponse à la crise énergétique. Parmi les dépenses de consommation des ménages, nous pouvons distinguer l'achat de biens durables et la consommation de biens et services non durables. Ce dernier groupe comporte, outre tous les services que l'on peut acheter (visite chez le coiffeur, un café,



abonnement internet...), tous les biens de consommation immédiate, comme la nourriture, mais aussi le gaz et l'électricité. En revanche, les biens durables peuvent (en principe) être utilisés plusieurs fois et sur une plus longue période, comme les vêtements et les chaussures, l'électronique, les meubles ou les appareils électroménagers. Alors que les biens et services non durables sont peu sujets à des fluctuations conjoncturelles (quel que soit notre pouvoir d'achat, nous devons manger, boire et chauffer notre logement), l'achat de biens durables est



beaucoup plus sensible à l'évolution (prévue) de nos moyens financiers.

Cela se voit d'ailleurs sur le graphique 2. Les dépenses non durables des ménages, corrigées en tenant compte du niveau des prix, ont augmenté à un rythme relativement constant (à part les trimestres de confinement pendant la crise du covid), et ont plus ou moins retrouvé le niveau précovid au cours du deuxième trimestre 2022, sans toutefois renouer avec la tendance à long terme. Les dépenses durables des ménages sont nettement plus sensibles aux fluctuations conjoncturelles, mais, globalement,

elles aussi ont connu une augmentation beaucoup plus forte depuis 1995 : celle-ci se doit à l'importante croissance du pouvoir d'achat des ménages belges ces 25 dernières années.

Depuis le deuxième trimestre de 2021, les ménages belges ne cessent de réduire leurs dépenses durables. Abstraction faite du deuxième trimestre de 2020, lors du premier confinement, il faut remonter jusque fin 2015, début 2016 pour trouver un trimestre où les dépenses en biens durables sont inférieures à celles du deuxième trimestre de 2022. Et il faut remonter au début des années 2000 et à la récession due à l'éclatement de la bulle internet pour trouver cinq trimestres consécutifs où les ménages ont réduit systématiquement leurs dépenses en biens durables.

Même avec un système d'indexation automatique des salaires, ceux-ci perdent de leur valeur en période d'inflation galopante, et cette perte augmente lorsque l'inflation flambe



Le pic des prix de juillet et d'août 2022 n'est pas encore intégré dans ces chiffres.

C'est dans ce contexte – une forte hausse des coûts des inputs<sup>1</sup>, due notamment aux prix de l'électricité, un ralentissement de la demande intégrée ainsi que la crainte d'une forte hausse des coûts salariaux due au système d'indexation automatique – que les organisations patronales mettent en garde contre un hiver et des années futures difficiles. Ce manque de confiance dans l'avenir s'observe également dans la détérioration du baromètre de conjoncture.

Beaucoup d'entreprises déclarent aujourd'hui avoir une vision pessimiste de l'avenir. Rien d'étonnant donc à ce que, dans les conditions actuelles, celles-ci réclament aux pouvoirs publics des mesures de protection supplémentaires afin de les aider à affronter la prochaine tempête.

Début octobre, à l'approche des négociations budgétaires fédérales, Pieter Timmermans de la FEB (Fédération des entreprises de Belgique) abordait la question épineuse : « Le nombre de faillites est en augmentation, les marges des entreprises s'effondrent, les carnets de commandes restent vides. Il faut absolument et urgemment mettre un terme à cette spirale prix-salaires. »

Quelques jours plus tard, le gouvernement fédéral approuvait déjà une première mesure pour le premier semestre consistant notamment en l'annulation des cotisations patronales de sécurité sociale dues sur une masse salariale gonflée par l'indexation de janvier 2023. Cette mesure devrait coûter un milliard d'euros à la sécurité sociale. Pour le second semestre de 2023, les entreprises

reçoivent un report de paiement. Cela intensifie les problèmes budgétaires du gouvernement fédéral, qui doit veiller à combler les pertes. Il n'est donc pas superflu d'examiner d'un peu plus près certains éléments constamment avancés par les organisations patronales.

### Une préoccupation permanente

En effet, la mauvaise santé des entreprises belges et l'appel à des mesures de soutien supplémentaires ne datent pas d'hier. Début janvier 2021 déjà, nous lisions que, selon la FEB, « la compétitivité des entreprises belges est sous pression. Quelque 100.000 entreprises qui étaient en parfaite santé financière avant la crise sont maintenant sur le point de basculer. Énormément d'entreprises auront besoin de soutien en 2021. On ne peut pas se permettre d'augmenter les salaires.<sup>1</sup> »

À la fin du même mois, la FEB en rajoute une couche avec une étude réalisée en collaboration avec la firme de services d'information Graydon : « Sur quatre entreprises qui étaient en parfaite santé avant la crise, ce qui représente 400.000 emplois, il y en a une qui affronte de graves problèmes de liquidités. » Toujours selon cette étude, nous pouvons nous attendre « dans les prochaines années à environ 50.000 faillites en plus des 10.000 faillites qui surviennent chaque année. Tout cela peut faire disparaître 100.000 à 120.000 emplois.<sup>2</sup> »

En novembre 2021, on dit que « nous allons droit dans le mur », et que nous risquons d'en arriver à « une spirale prix-salaires et ses effets désastreux<sup>3</sup> », et début janvier 2022, que : « si on ne fait rien, la Belgique sera l'homme malade de l'Europe.<sup>4</sup> » C'est

1. De Standaard, 6/1/2021.

2. De Standaard, 26/1/2021.

3. De Standaard, 30/11/2021.

4. De Standaard, 7/1/2022.

5. De Standaard, 6/7/2022.

une expression qui semble plaire à la FEB, car Pieter Timmermans la répète quasiment mot pour mot en juin, et il ajoute : « Maintenant, les entreprises sont les seules à payer la crise.<sup>5</sup> »

Ainsi, début 2022, lorsqu'il affirme : « Le nombre de faillites est en augmentation, les marges des entreprises s'effondrent, les carnets de commandes restent vides (...), il faut absolument mettre fin à la spirale prix-salaires », cette déclaration s'inscrit dans un discours à long terme.

C'est le refrain habituel : la compétitivité des entreprises belges sous pression, la menace d'une vague de faillites, la spirale prix-salaires, l'effondrement des marges bénéficiaires, l'idée que les entreprises sont les seules à payer la crise.

### Les carnets de commandes restent-ils vides ?

Des entreprises de l'industrie signalent que le nombre de nouvelles commandes reçues est en recul : durant le troisième trimestre de 2022, le nombre d'entreprises qui affirment enregistrer moins de nouvelles commandes que trois mois auparavant est 7% plus élevé que le nombre d'entreprises qui annoncent avoir reçu davantage de nouvelles commandes.

Mais si l'on interroge les entreprises sur l'état de leur carnet de commandes (soit le cumul des nouvelles commandes et des anciennes commandes, mais restant à traiter), on constate que les entreprises industrielles belges indiquent qu'elles doivent continuer à produire pendant 4,4 mois pour satisfaire les commandes en cours d'exécution, soit un peu

et que l'adaptation des salaires se fait attendre. Aujourd'hui, **lorsque les organisations patronales mettent en garde contre une indexation « impayable » de 10% ou plus des salaires en janvier, cela signifie que le salaire de tous ces travailleurs vaut aujourd'hui 10% de moins qu'il y a un an** – une perte de pouvoir d'achat et de niveau de vie qui se fait inévitablement ressentir dans leur comportement de consommation. Si on ajoute à cela l'incertitude relative au prix abordable de l'énergie et les annonces apocalyptiques d'une récession économique, cela relève presque du miracle que les ménages n'aient pas encore réduit davantage leur consommation.

### Un hiver difficile pour les entreprises ?

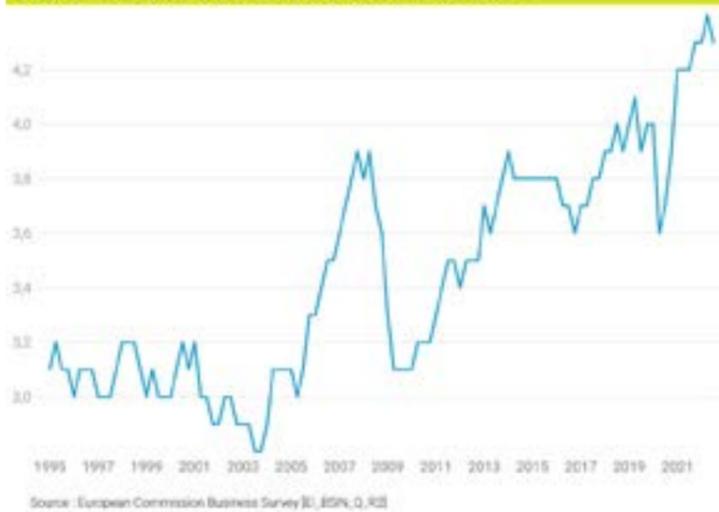
L'importante hausse des prix énergétiques touche également les entreprises. Durant le premier trimestre 2022, celles-ci ont payé l'électricité, en fonction de leur consommation, 60 à 90% plus cher que la moyenne à long terme de la période 2010-2019.

1. En économie, un « input » est un élément entrant dans un processus de production. Il est opposé à « output ».

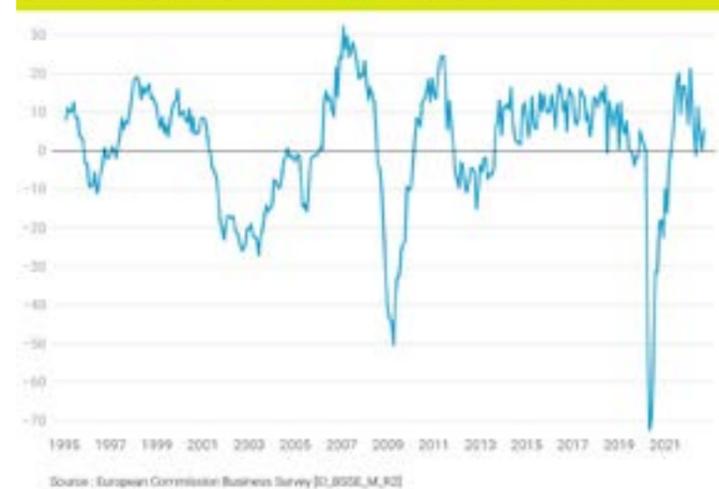
moins qu'au trimestre précédent, mais nettement plus qu'avant la crise du covid.

Cela montre que les entreprises n'ont pas encore traité l'afflux des nouvelles commandes reçues dans l'après-covid, mais également que, même en cas de recul (temporaire) du nombre de nouvelles commandes, la production ne devrait pas ralentir immédiatement.

**Graphique 4**  
**Carnets de commandes remplis dans l'industrie belge**  
Combien de mois la production est-elle assurée avec les commandes en cours ?



**Graphique 5**  
**Un secteur des services hésitant**  
Les conditions d'exploitation se sont-elles améliorées, maintenues ou détériorées ces trois derniers mois ?



Dans le secteur des services, on observe également une situation en demi-teinte. Le nombre d'entreprises qui indiquent une amélioration au cours ces trois derniers mois est toujours supérieur au nombre d'entreprises qui envisagent l'avenir avec pessimisme, mais il est vrai que les entreprises étaient plus optimistes au début 2022 qu'aujourd'hui. Cependant, les entreprises du secteur des services sont de plus en plus nombreuses à s'attendre à une hausse de la demande dans les prochains mois.

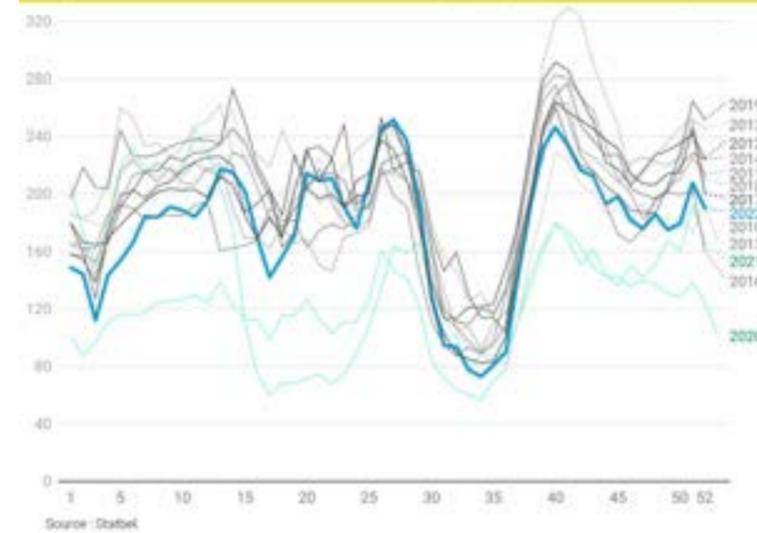
L'avenir n'est donc pas radieux, mais, pour l'instant, pas totalement sombre non plus.

### Une vague de faillites ?

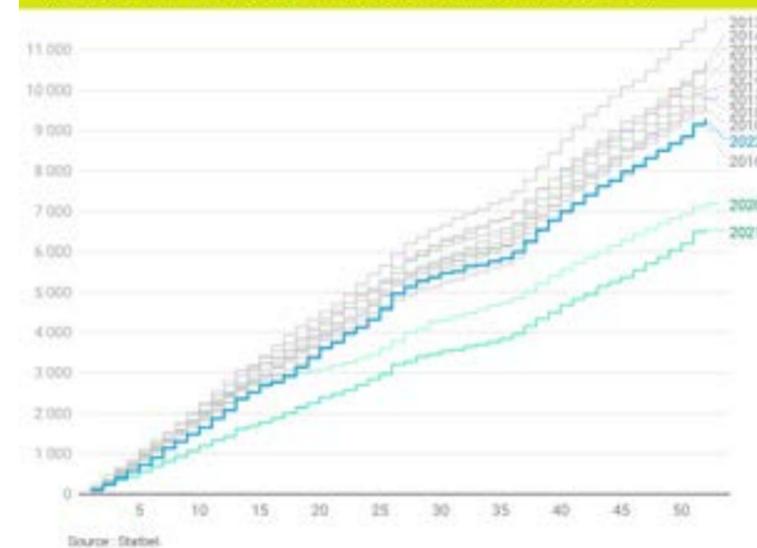
En janvier 2021, la FEB prévenait de 50.000 faillites en plus des 10.000 auxquelles on peut s'attendre annuellement (durant la période 2010-2019, le nombre moyen de faillites annuelles était effectivement légèrement supérieur à 10.000), ce qui équivaldrait donc à une augmentation apocalyptique de 600 % du nombre de faillites, et fin 2022, Pieter Timmermans répétait, encore, que le nombre de faillites était effectivement en hausse.

Or, les chiffres de l'évolution réelle du nombre de faillites semblent contredire les craintes de la FEB. Contrairement à ce que l'on prétendait début octobre 2022, il n'est pas question d'une hausse inquiétante du nombre de faillites : l'augmentation du mois de septembre n'est rien de plus qu'un effet saisonnier annuel. En effet, en raison de la pause estivale,

**Graphique 6**  
**Évolution du nombre de faillites**  
Moyenne mobile à quatre semaines du nombre de faillites (jusqu'à et y compris 2022 semaine 42)



**Graphique 7**  
**Nombre cumulé de faillites**  
Nombre cumulé de faillites sur base annuelle (de 2010 jusqu'à et y compris 2022 semaine 42)



les faillites sont rarement prononcées en août. Le « pic » de septembre est également resté inférieur à celui des années précédentes et, depuis lors, la variation (annuelle récurrente) s'est à nouveau amorcée.

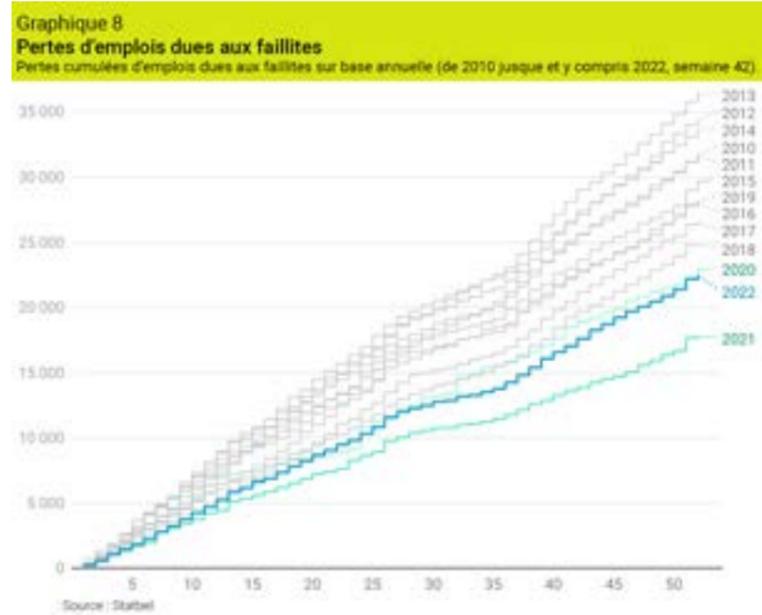
**Les chiffres du nombre cumulé de faillites sur base annuelle sont encore plus clairs. La multiplication par six du nombre de faillites, annoncées en**

**janvier 2021 par la FEB, ne s'est pas produite. Bien au contraire : il n'y a jamais eu aussi peu d'entreprises en faillite qu'en 2021 et, en 2022, le nombre de faillites a suivi le rythme de 2016, la meilleure année précovid.**

Les pertes d'emplois pour cause de faillites – estimées entre 100.000 et 120.000 dans l'étude FEB/Graydon de janvier 2021 – se sont limitées cette année-là à moins de 17.800 postes. En 2022, nous arrivions provisoirement à une perte de 17.600 postes. À titre de comparaison, dans les années 2010-2019, un peu plus de 30.500 personnes en moyenne perdaient leur emploi suite à la faillite de leur entreprise.

La résilience des entreprises belges, qui s'avère bien supérieure aux estimations de la FEB, vaut tant pour les micros, petites, moyennes que pour les grandes entreprises. Le nombre de faillites et les pertes d'emplois qui en découlent sont inférieurs à la période précédant la crise du covid.

Ceci ne signifie pas que l'avenir est prometteur pour les entreprises belges : cela relèverait du miracle si la combinaison de la hausse des prix de l'énergie, d'un choc inflationniste et d'un recul de la demande agrégée ne mettait pas plus d'entreprises en difficulté, ce qui peut déboucher sur une récession. Mais cela soulève de sérieux doutes quant à la réalité du discours tenu par le front patronal.



### Quelques explications terminologiques

Un des principaux indicateurs de l'état de notre économie est la valeur ajoutée brute produite au sein de nos entreprises. Cet indicateur mesure la différence entre la valeur de l'input entrant dans le processus de production et la valeur de l'output de ce même processus : il mesure donc la valeur supplémentaire générée par la transformation d'un input déterminé en un output déterminé. Cette valeur ajoutée est la base de notre richesse telle que mesurée par le produit intérieur brut (qui n'est ni plus ni moins que la valeur ajoutée brute totale produite dans un pays donné). Et c'est aussi cette valeur ajoutée qui doit ensuite être répartie entre, d'une part, les travailleurs qui ont fourni le travail pour produire cette valeur ajoutée et, d'autre part, les (propriétaires des) entreprises qui ont investi dans le processus de production.

La **rémunération des travailleurs** est la somme totale qui leur est versée sous forme de salaires et de cotisations à la sécurité sociale (collective) ou à des organismes privés de sécurité sociale (comme les fonds de pension privés).

Les entreprises sont également souvent soumises à des **impôts** dits « non liés au produit », soit des impôts sur l'activité de production tels que le précompte immobilier ou la taxe de circulation, mais elles reçoivent par ailleurs certaines **subventions non liées au produit**, souvent (mais pas toujours) sous forme de subventions salariales. Les pouvoirs publics prenant à leur charge une partie de la rémunération des travailleurs. Ici, l'impôt sur les sociétés, soit l'impôt sur le bénéfice d'exploitation, n'est pas concerné.

En soustrayant de la valeur ajoutée brute la rémunération des travailleurs ainsi que les impôts non liés au produit moins les subventions, nous obtenons l'**excédent brut d'exploitation**, c.-à-d. la partie de la valeur ajoutée produite qui ne doit pas être utilisée pour rémunérer le travail (la part du travail) ou pour payer des impôts en rapport avec l'activité de production, mais le bénéfice généré au cours du processus de production au profit de l'entreprise (c.-à-d. la part du capital).

L'excédent brut d'exploitation par rapport à la valeur ajoutée brute donne la marge d'exploitation ou **marge brute** : cet indicateur désigne donc la part de la valeur ajoutée produite dans les entreprises au profit des (propriétaires des) entreprises. C'est donc la part de la valeur ajoutée qui revient non pas au « travail », mais bien au « capital », soit la **part du capital**. Sa contrepartie est donc la **part du travail** ou part salariale, c.-à-d. la part de la valeur ajoutée produite qui est utilisée pour rémunérer le travail sous la forme de salaires et cotisations à la sécurité sociale.

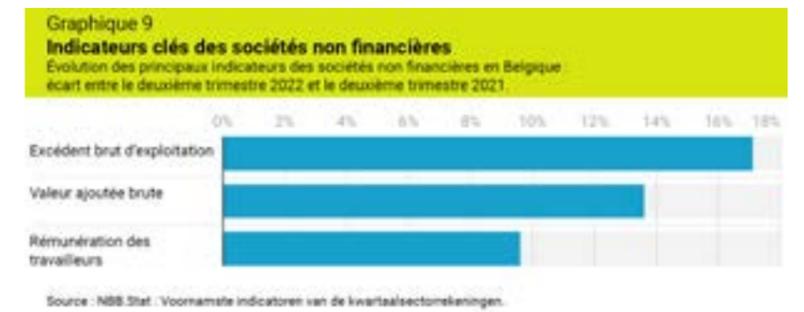
Outre la vague de faillites qu'elle présume, la FEB prévient aussi de l'effondrement des marges d'exploitation. Une petite explication terminologique s'impose pour bien comprendre la question. (Nous respectons ici la terminologie utilisée par la Banque Nationale, Eurostat et autres instances officielles.)

### Un effondrement des marges d'exploitation?

Au cours du deuxième trimestre 2022, la valeur ajoutée produite dans les sociétés non financières en Belgique (en euros courants) a augmenté de 13,6% par rapport à 2021<sup>1</sup>. Durant la même période, la masse salariale due s'est accrue d'un peu plus de 9% (un effet combiné d'une hausse de 5% du nombre d'heures ouvrées et d'une hausse du coût salarial par heure ouvrée), alors que l'excédent brut d'exploitation augmentait de 17%.

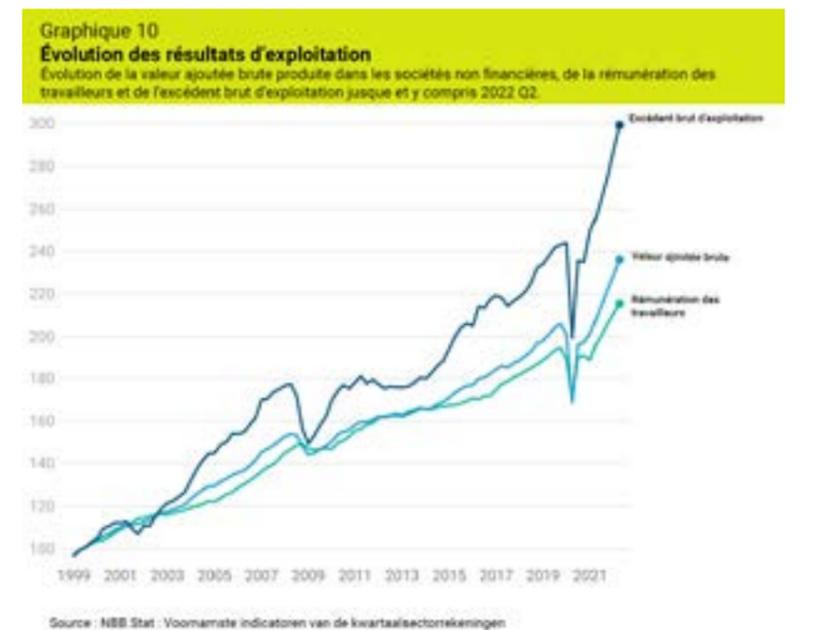
Cette forte croissance de l'excédent brut d'exploitation n'est pas une anomalie, mais un phénomène qui se poursuit sur le long terme. L'excédent brut d'exploitation est en principe très sensible aux fluctuations conjoncturelles : en cas de recul ou de reprise de la production économique, la masse salariale ne s'adaptera qu'avec un certain retard (les entreprises ne vont pas procéder immédiatement à une forte réduction ou augmentation

1. Nous disposons à ce jour des principaux indicateurs des sociétés non financières jusqu'à et y compris le deuxième trimestre de 2022. Dans ce qui suit, nous utiliserons toujours les données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier. Au besoin, nous les compléterons avec des données tirées des agrégats trimestriels des branches d'activité et des données tirées des séries annuelles détaillées des principales composantes par branche et secteur d'activité.



du nombre d'heures ouvrées, soit réduire ou augmenter les salaires), ce qui se traduit mécaniquement en principe en fluctuations plus importantes de l'excédent brut d'exploitation, lequel est en effet le complément de la rémunération des travailleurs dans la répartition de la valeur ajoutée produite.

Le graphique ci-dessous montre bien cette plus grande sensibilité aux fluctuations conjoncturelles : l'évolution de l'excédent brut d'exploitation depuis 1999 est faite de périodes de forte croissance et de profondes récessions (la crise internet au début des années 2000, la grande crise financière de 2009, la longue stagnation de l'économie européenne

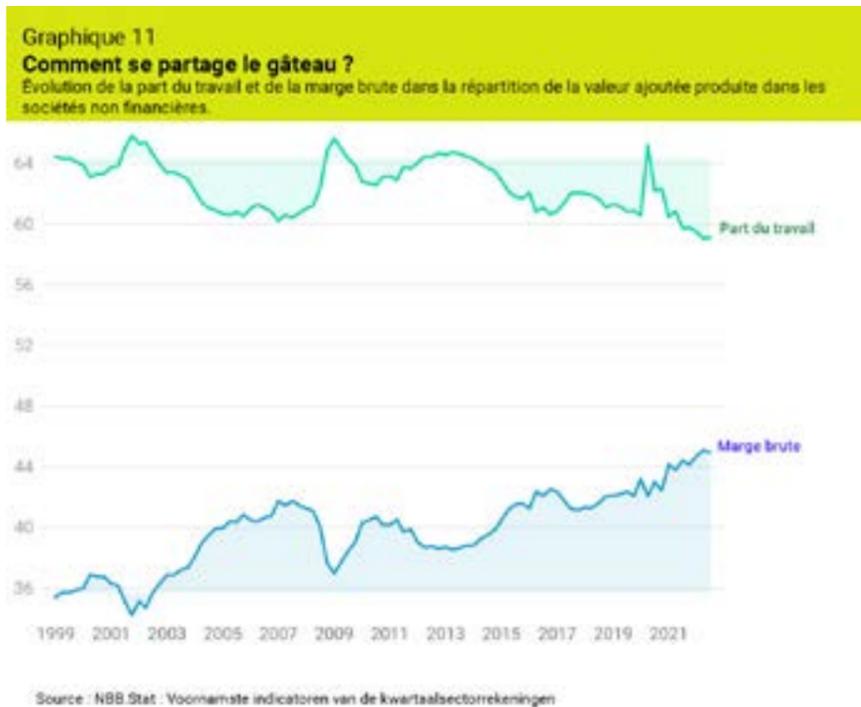


au temps de la politique d'austérité des années 2011-2013, la crise du coronavirus de 2020).

On remarque que, au deuxième trimestre 2022, l'excédent brut d'exploitation ne subit pas encore le contrecoup de la crise énergétique : les résultats des entreprises atteignent des valeurs historiques. Au troisième trimestre de 2021, pour la première fois, l'excédent brut d'exploitation a franchi la barre des 30 milliards d'euros ; au deuxième trimestre de 2022, l'excédent brut d'exploitation atteignait déjà près de 35 milliards d'euros.

D'une part, ces records ne sont rien d'autre qu'une expression de la forte hausse du niveau des prix : un euro a moins de valeur aujourd'hui qu'il y a un an. D'autre part, non seulement l'excédent brut d'exploitation a fortement augmenté en termes nominaux, mais il s'est proportionnellement davantage accru que la valeur ajoutée produite et la masse salariale due : **malgré les cris d'alarme de la FEB, la marge brute des sociétés non financières ne s'est pas effondrée, elle atteint au contraire des sommets jamais vus. Inversement, la part du travail (la part de la valeur ajoutée produite dans les entreprises qui sert à payer les salaires et les cotisations à la sécurité sociale) atteint un plancher historique.**

**Au tournant du siècle, la marge brute des sociétés de production non financières de Belgique fluctuait encore autour des 36%. Depuis lors, elles ont réussi à améliorer leurs marges de manière**



**structurelle, pour dépasser aujourd'hui les 45%.** Au regard du contexte international, ces marges bénéficiaires des entreprises belges sont exceptionnellement élevées. Dès 2014, les marges bénéficiaires des entreprises belges ont poursuivi leur hausse et l'écart avec les pays voisins n'a fait que se creuser – un phénomène qui, étonnamment, suscite peu d'intérêt dans le débat public.

Certes, nous pouvons nous attendre à un choc énergétique, une nouvelle série d'indexations salariales – provoquées par l'inflation galopante – ainsi qu'à une menace d'une récession européenne. Ceci affecterait les marges brutes dans les trimestres à venir, mais nous ne devons pas perdre de vue l'ampleur historique des marges actuelles. Même si les marges brutes reculent de quelques points de pourcentage, nous restons à un niveau nettement supérieur à la moyenne historique.

**La diminution de la part du travail dans la répartition de la valeur ajoutée mérite notre attention. Cette contraction a en effet d'importantes implications pour les finances publiques et le financement**

**de la sécurité sociale, qui reposent en grande partie sur les cotisations prélevées sur les revenus du travail. Or, si une part toujours plus modeste de la richesse produite dans notre société sert à rémunérer le travail fourni alors qu'une part toujours plus importante de la richesse produite reste réservée à la rémunération du capital utilisé<sup>1</sup>, le financement des pouvoirs publics et de la sécurité sociale sera inévitablement mis sous pression.**

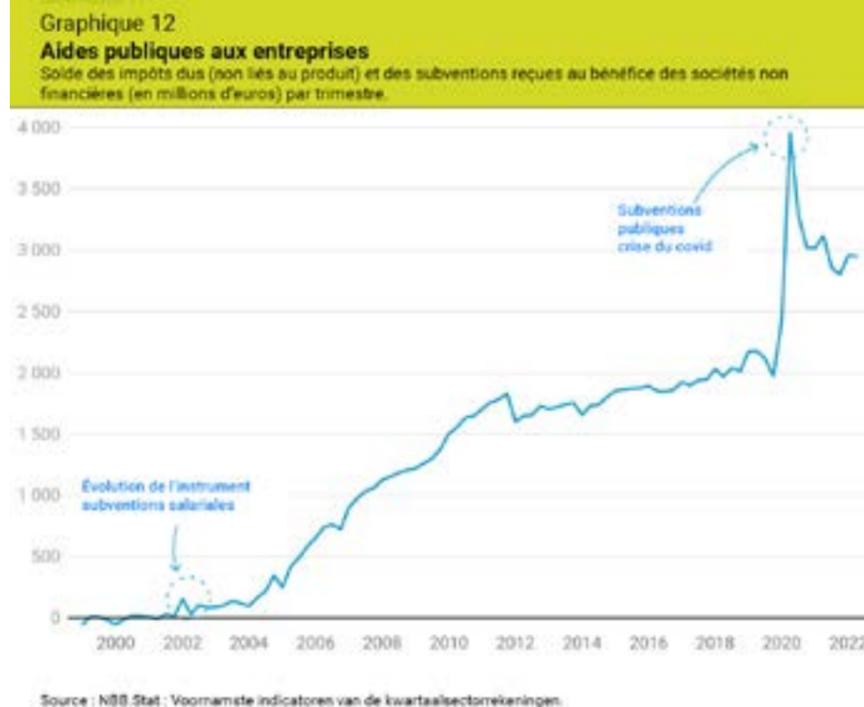
### Aides publiques et marge brute

Dans la répartition de la richesse produite entre travail et capital, ou entre la rémunération des travailleurs et l'excédent brut d'exploitation, nous avons jusqu'à présent fait abstraction d'un élément par ailleurs négligeable dans une perspective historique. Les entreprises doivent aussi affecter une partie de la valeur ajoutée au paiement d'impôts (non liés au produit) sur le processus de production, alors qu'inversement, elles reçoivent des subventions (non liées au produit), généralement sous la forme de subventions salariales. En 1999, le total de ces impôts dus et des subventions reçues

s'élevait encore à 50 millions d'euros au détriment des sociétés non financières, soit 0,04% de la valeur ajoutée brute produite dans ces entreprises : une somme négligeable<sup>2</sup>.

Mais entre-temps, la situation s'est profondément modifiée. **Depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs ont inventé l'instrument des subventions salariales afin de réduire le cout salarial des entreprises belges sous la forme d'exemptions de versement du précompte professionnel ou bien par des réductions spécifiques ou généralisées des cotisations à la sécurité sociale dues par les employeurs.** Les pouvoirs publics et la sécurité sociale reprennent ainsi à leur compte une part de la masse salariale des sociétés non financières, ce qui signifie que l'entreprise doit affecter une plus petite part de la valeur ajoutée produite en son sein à la rémunération du travail – et inversement qu'il reste une plus grande part de la valeur ajoutée pour le capital et que l'excédent brut d'exploitation augmente.

**C'est ainsi qu'en 2001, les entreprises ont, pour la première fois, reçu plus de subventions qu'elles n'ont dû payer d'impôts, et les choses s'accroissent depuis lors : de 800 millions au profit des entreprises,**



1. Le capital utilisé fait référence au montant de l'investissement en capital qu'une entreprise utilise pour fonctionner et fournit une indication de la manière dont une entreprise investit son argent.

2. Attention : il s'agit spécifiquement ici, comme nous l'avons déjà mentionné, des impôts (non liés au produit) et des subventions au processus de production, que l'on retrouve sous les rubriques D.29 et D.39 dans les Comptes nationaux. On ne parle donc pas ici de l'impôt sur les sociétés, de même qu'inversement, par exemple, les subventions à l'investissement ne rentrent pas dans ce concept.

on passe à plus de 5 milliards d'euros cinq ans plus tard et à près de 7 milliards d'euros en 2014. Sous l'effet des aides publiques supplémentaires durant les années de la crise du covid, le solde au profit des sociétés non financières a atteint 12,7

Graphique 13  
Aides publiques et marge brute

Évolution de la marge brute actuelle et de la marge brute hors solde des impôts dus (non liés au produit) et des subventions reçues.



Source : NBB Stat : Voornamste indicatoren van de kwartaalsectorrekeningen.

milliards d'euros en 2020 et 11,8 milliards d'euros en 2021. Au cours de la première moitié de l'année 2022, les sociétés non financières avaient reçu 6 milliards de subventions de plus que les impôts qu'elles devaient payer.

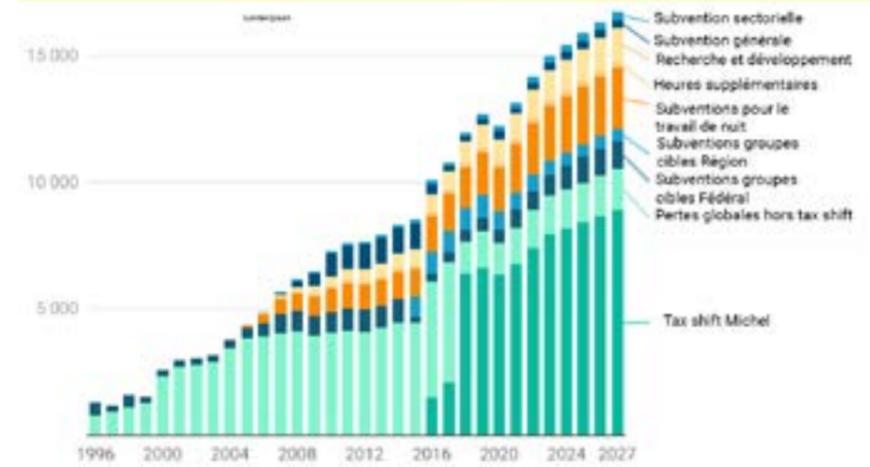
L'effet de ces aides publiques sur la marge brute se comprend aisément. Dans le graphique 13, nous comparons l'évolution de la marge brute réelle des sociétés non financières à leur marge brute si nous supprimons des résultats d'exploitation la somme des impôts dus et des subventions reçues. On constate d'emblée à quel point les aides publiques soutiennent les marges brutes des entreprises, quel que soit le climat économique. Le coût de la crise du coronavirus a même été presque complètement

absorbé par les pouvoirs publics. Même sans ces aides publiques, nous constatons aujourd'hui que les marges brutes atteignent des sommets inimaginables.

Il y a lieu de signaler ici qu'une part considérable du soutien public bénéficie à des entreprises du secteur non marchand (pensons aux subventions salariales pour les travailleurs des maisons de repos et de soins) ou aux ménages (grâce, par exemple, aux titres-services subventionnés par les pouvoirs publics). Il est donc intéressant d'isoler uniquement les baisses de coûts salariaux qui profitent au secteur marchand (cf. graphique 14).

La loi sur la norme salariale de 1996, renforcée par le gouvernement Michel, stipule qu'il y a lieu de ne pas tenir compte des réductions de charges salariales, décidées par les gouvernements successifs et visant à diminuer le coût salarial pour les entreprises belges, dans le calcul de la « marge maximale disponible » pour les hausses de salaire. Sans cela, la réduction du coût salarial, résultant notamment de la diminution des cotisations sociales dues, pourrait être immédiatement compensée par une hausse correspondante des salaires bruts, le résultat final étant que le coût salarial, soit le prix que les entreprises doivent payer pour une heure de travail, reste aussi élevé qu'avant l'opération, laquelle résulterait complètement nulle. Nous devons donc « faire comme si » ces réductions de charges salariales n'avaient pas eu lieu. Et cela nécessite que nous analysons

Graphique 14  
Réductions de charges salariales au bénéfice des entreprises du secteur marchand  
Subventions salariales via la fiscalité et les réductions de cotisations à la sécurité sociale pour les entreprises du secteur marchand, ventilées par types (en millions d'euros).



Source : Planbureau : Statistische bijlage middellangetermijvooruitzichten 2022-2027.

l'ampleur de ces réductions de charges salariales. C'est l'exercice que fait le Bureau fédéral du Plan, et ce sont ces chiffres qui nous permettent d'estimer l'importance des réductions de charges salariales en faveur des entreprises du secteur marchand.

Il s'agit de montants colossaux. En 1996, les pouvoirs publics ont soutenu les entreprises du secteur marchand à l'aide de réductions de charges salariales d'une valeur de 1,3 milliard d'euros. Dix ans plus tard, ces aides s'élevaient déjà à 5,4 milliards d'euros et, dix plus tard encore, en 2016, à plus de dix milliards d'euros.

**Pour 2022, le Bureau fédéral du Plan estime que les réductions de charges salariales en faveur des entreprises du secteur marchand (et donc à l'exclusion des réductions de charges salariales et des interventions au bénéfice du secteur des soins, des ateliers protégés, des titres-services, etc.) coutent environ 10,3 milliards d'euros à la sécurité sociale et 3,9 milliards d'euros à la fiscalité fédérale. En 2027, le tout s'élèverait déjà à 16,7 milliards d'euros.** Les nouvelles mesures de soutien décidées en

octobre 2022 pour aider les entreprises à traverser la crise ne sont pas encore reprises ici.

Ces milliards d'aides constituent un soutien structurel et puissant à la marge brute des entreprises, mais au détriment du financement des pouvoirs publics et de la sécurité sociale.

### Une spirale prix-salaires ? La composition du déflateur de la demande finale

La baisse structurelle de la part du travail, soit la part de la valeur ajoutée produite servant à rémunérer le travail fourni, et le renforcement systématique de la marge brute, supportée par des milliards d'aide publique, situent d'emblée la crainte d'une spirale prix-salaires dans une autre perspective.

Dans un système d'indexation automatique où les salaires sont adaptés (avec un retard plus ou moins long) à l'évolution du niveau général des prix, on peut facilement redouter la formation d'un cercle vicieux difficile à éviter : si les prix augmentent, les

salaires augmentent également, mais les entreprises répercuteront ensuite ces salaires plus élevés dans leurs prix afin de sécuriser leurs marges bénéficiaires. De ce fait, le niveau des prix continue de flamber et les salaires augmentent à nouveau automatiquement. Il convient de noter qu'un rôle déterminant est réservé aux marges bénéficiaires des entreprises : c'est parce que les entreprises veulent protéger leurs marges que des salaires plus élevés se traduisent à leur tour en prix plus élevés et que la spirale prix-salaires se déclenche.

Nous touchons ici au nœud du problème : qui doit absorber le choc inflationniste ? Les travailleurs, en acceptant une perte de salaire réel lorsque les prix augmentent ? Ou les entreprises et leurs actionnaires, en réduisant la marge bénéficiaire ? Isabel Schnabel, membre du directoire de la Banque centrale européenne, a récemment déclaré qu'à l'heure actuelle, ce sont en premier lieu les travailleurs qui absorbent le choc, car leurs salaires en termes réels reculent drastiquement en Europe, tandis que les entreprises cherchent à garantir leurs marges en faisant payer presque intégralement l'augmentation

des prix au consommateur. De ce fait, la perte de salaire réelle ne se traduit pas en ralentissement de l'inflation.

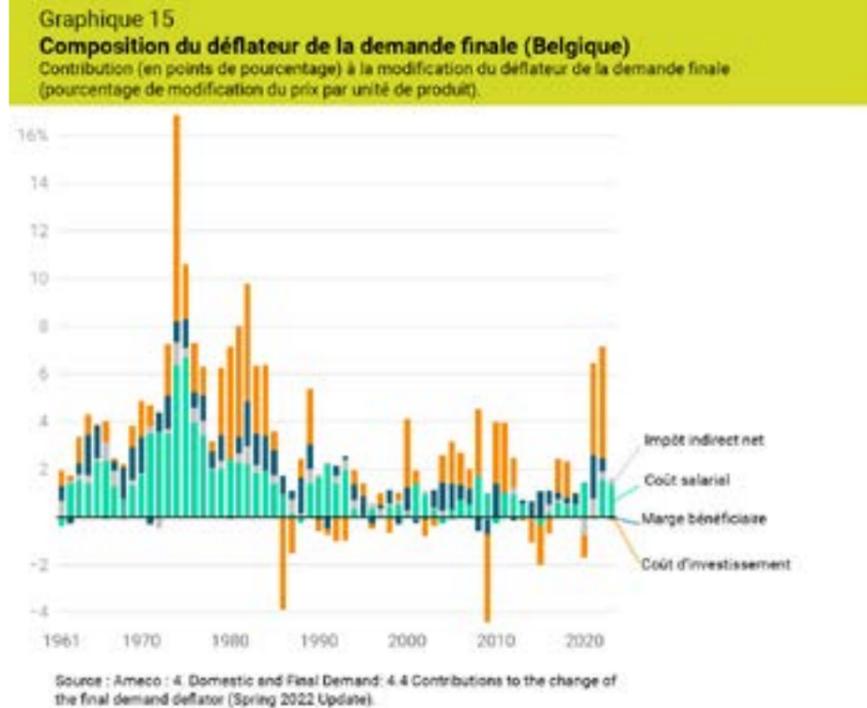
Constatons-nous dans notre pays des signes indiquant que ce sont bien les salaires qui poussent les prix vers le haut ? Ou encore : quels sont les facteurs qui jouent un rôle (et lequel ?) dans l'évolution du niveau des prix ?

La base de données Ameco de la Commission européenne nous permet de procéder à l'analyse de la composition du déflateur<sup>1</sup> de la demande finale ou, pour simplifier, de déterminer quels sont les facteurs qui jouent un rôle (et lequel ?) dans les modifications du niveau des prix des produits et services qu'achètent les ménages, les pouvoirs publics et les entreprises.

Nous disposons de données depuis 1961, ce qui nous permet de comparer le choc énergétique et inflationniste actuel avec le double choc énergétique et inflationniste entre la moitié des années septante et la moitié des années quatre-vingt du siècle passé.

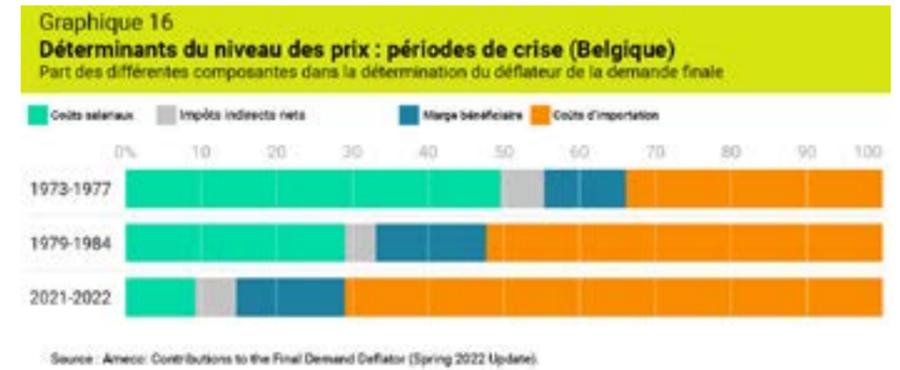
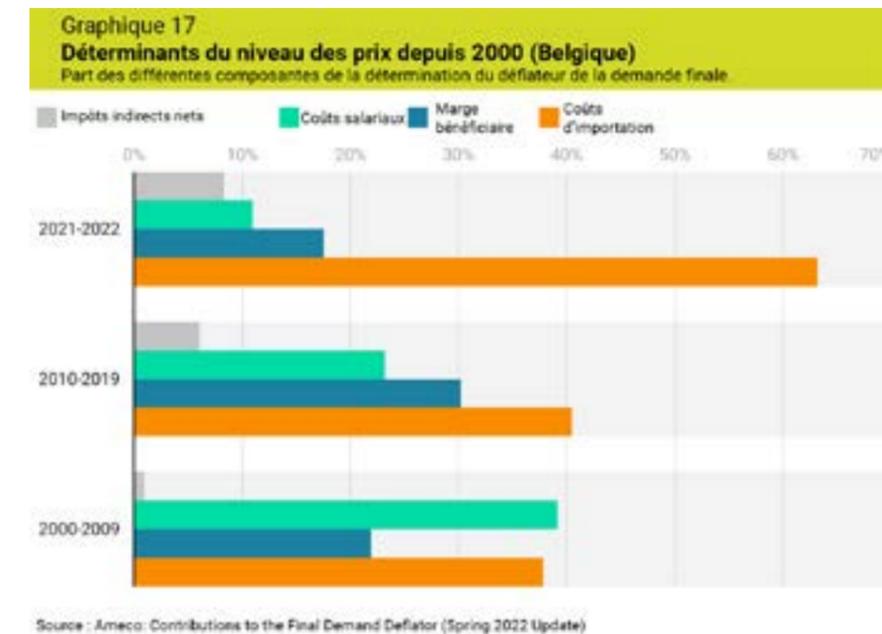
Entre 1961 et 2022, nous pouvons distinguer trois périodes durant lesquelles le niveau général des prix a augmenté d'au moins 4% pendant au moins deux ans : la période 1973-1977, la période 1979-1984 et la période 2021-2022. Dans les trois cas, ce sont des hausses explosives des prix des

1. Un déflateur est un grandeur reflétant la variation des prix sur une période pour un produit ou un ensemble de produits.



produits énergétiques importés qui sont à la base de la crise : le pétrole en 1973 et 1979, le gaz en 2021-2022.

Mais cela ne veut pas dire pour autant que nous vivons actuellement une crise structurellement similaire à celle des années 1970. Aujourd'hui, les prix évoluent sur un mode fondamentalement différent. Avant le choc pétrolier de 1973, les coûts salariaux par unité produite avaient fortement augmenté, avec des hausses de plus de 3% sur base annuelle à partir de 1971 (cf. graphique 15). Le contraste avec le choc inflationniste actuel peut difficilement être plus grand puisque durant la décennie 2010-2019, le coût salarial par unité produite en Belgique a augmenté en moyenne d'à peine 0,36% par an. Et alors que les salaires continuaient d'augmenter chaque année de 3% ou plus durant la période 1973-1977, nous constatons même une très légère baisse du coût salarial par unité produite en 2021,



et la hausse du coût salarial reste limitée à 1,5% pour 2022.

De ce fait, les diverses composantes dont l'ensemble détermine l'évolution du niveau général des prix se comportent d'une tout autre manière entre elles par rapport à la crise de la moitié des années septante. Malgré les fortes hausses des prix à l'importation, ce facteur ne jouait que pour un tiers dans l'évolution générale des prix. En revanche, durant la période 2021-2022, les coûts plus élevés des importations sont responsables de près des deux tiers de la hausse du niveau des prix. Les salaires présentent un profil inverse : au milieu des années septante, 50% de la hausse des prix pouvait être imputés à la hausse des coûts salariaux, tandis que cette hausse reste limitée à 11% pour la période 2021-2022.

En résumé, sur chaque euro supplémentaire à payer pour un produit donné, dans les années 1973-1977, 50 cents étaient destinés à augmenter les salaires tandis que 34 cents s'en allaient à l'étranger. Aujourd'hui, en revanche, sur chaque euro

supplémentaire que nous devons payer, seuls 11 cents sont consacrés à la hausse des salaires et pas moins de 63 cents partent à l'étranger. Étant donné cette importance historiquement basse de l'évolution du coût salarial dans l'évolution du niveau des prix, il semble particulièrement difficile de prétendre qu'il s'agit ici du cercle vicieux prix-salaires contre lequel le front patronal met en garde.

Pire, il apparaît aujourd'hui que, durant la période 2021-2022 en Belgique, l'évolution des marges bénéficiaires a davantage fait augmenter le niveau général des prix que le coût salarial. **Alors que l'augmentation du coût salarial n'explique que 11% de la hausse du niveau général des prix, l'augmentation des marges bénéficiaires en est responsable pour 18%.** Si un cercle vicieux des prix se développe en plus du choc énergétique et des goulots d'étranglement dans les importations, aujourd'hui l'explication est plutôt à chercher du côté des entreprises qui augmentent leurs marges que du côté du dérapage supposé du coût des salaires. Le fait que l'évolution des marges bénéficiaires joue un plus grand rôle qu'une augmentation des salaires dans les hausses de prix auxquelles nous sommes confrontés en 2021-2022 n'est pas un phénomène purement belge : nous observons le même schéma chez nos voisins. Il ne s'agit pas d'une spirale prix-salaires puisque les marges bénéficiaires des entreprises entraînent les prix à la hausse davantage que les salaires.

## Un hiver sombre – qui verra une éclaircie ?

Nous ne pouvons pas espérer sortir indemnes de la période à venir : les incertitudes quant à la sécurité énergétique, l'inflation élevée, les banques centrales qui réagissent en relevant les taux d'intérêt pour rendre l'argent plus cher, les budgets des ménages mis sous pression et le fort recul de la demande pèsent lourdement sur l'économie. Le gouvernement devra donc, une fois de plus, se tenir prêt à nous piloter dans la tempête qui s'annonce, alors que de grands défis l'attendent aussi à moyen et à long terme, comme la transition climatique et le maintien de la protection sociale.

La question est donc de savoir quels choix les pouvoirs publics doivent opérer dans l'aide à apporter aux ménages et aux entreprises. Quand les pouvoirs publics prennent des mesures qui doivent aider les ménages, on leur reproche immédiatement que cette aide ne soit pas assez ciblée et que l'efficacité ou l'efficience des mesures ne soit pas assez puissante. On semble moins critique à l'égard des



mesures d'aide aux entreprises. En effet, l'efficacité des milliards d'aides qu'elles reçoivent ne fait l'objet ni d'étude préliminaire, ni d'évaluation a posteriori. Dans le même temps, le monde politique et les médias se font écho des inquiétudes du lobby patronal.

Ainsi, à l'heure actuelle, les entreprises belges bénéficient de mesures de soutien sans précédent, des milliards d'aide pour la plupart au détriment du financement de la sécurité sociale. Une comparaison entre les dépenses publiques belges et les dépenses publiques des pays voisins nous le montre également : nous dépensons proportionnellement moins en sécurité sociale et en soins de santé que l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, mais énormément plus en aides aux entreprises.

Ces milliards d'aide contrastent clairement (sans pouvoir en être dissociés) avec le renforcement structurel des marges brutes des entreprises belges qui atteignent des sommets tant du point de vue historique qu'en comparaison avec les pays voisins. Vers le tournant du siècle, les entreprises belges fonctionnaient encore avec des marges brutes d'environ 36%, des marges qui atteignent déjà 45% en 2022, soit une amélioration de neuf points de pourcentage.

En outre, nous avons montré que, dans la crise actuelle, la protection de ces marges brutes (historiques) joue un rôle plus grand dans le développement de l'inflation que la hausse des coûts salariaux. Cette constatation notable place la question d'une atteinte au système d'indexation automatique des salaires et la crainte d'une spirale prix-salaires sous un tout autre jour.

Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de continuer à prendre des mesures irréflechies. Cette analyse tente de contribuer à la compréhension de la situation actuelle.



Natalia Hirtz, Gresea

# Travail (re)productif et accumulation du capital

Crise sanitaire, sociétale, climatique, énergétique, inflationniste, guerres, banalisation des violences et d'un État de non-droit... nous traversons une crise multifactorielle caractérisée par des transformations fulgurantes aux enjeux souvent insaisissables faute de recul. Comme le montrent de nombreuses études sur la relation entre salaires et marges bénéficiaires des entreprises, les crises représentent une aubaine de captation de pouvoir et de capital. Mais, ces analyses ne reflètent que la partie émergée de l'iceberg de cette accumulation du capital relative au travail salarié. Cet article vise à repenser la face cachée de cette accumulation, celle du travail gratuit.

## Travail (re)productif et accumulation du capital

Natalia Hirtz Gresea

À travers une analyse critique de l'économie androcentrique<sup>1</sup>, l'économie féministe étudie les formes d'exploitation des femmes dans la société patriarcale. En incluant le concept de division sexuelle du travail, elle crée la catégorie économique « travail reproductif » pour désigner ce que l'économie androcentrique considère comme un service personnel, sans rapport avec l'économie et sans impact sur le processus d'accumulation du capital. À l'inverse, de nombreux apports féministes montrent que « marché du travail » n'a jamais été l'équivalent de « marché de travail salarié ». La plupart du travail fourni mondialement échappe aux statistiques et donc, aux études économiques. Ces analyses permettent de repenser la notion d'exploitation et de s'interroger tant sur le travail ménager que sur le travail informel, les stages d'étude ou le bénévolat.

Cet article propose quelques pistes de réflexion concernant les impacts de la crise sur le travail de reproduction des « déblayeuses nées du social en crise »<sup>2</sup> – pour reprendre l'expression de Roswitha Scholz. Ces vies qui, considérées comme « non productrices de valeur », en sont non seulement les principales victimes, mais aussi, celles sur lesquelles le capital compte pour assurer un nouveau processus de valorisation après la crise.

### La plus-value du travail de reproduction

Parmi les féministes qui ont étudié le travail de reproduction dans le cadre du capitalisme-patriarcal, nombre d'entre elles ont appuyé leurs analyses sur base des thèses formulées par Karl Marx. C'est la perspective adoptée par Leopoldina Fortunati qui, à travers une étude minutieuse des thèses développées par ce dernier, évoque les lacunes de son analyse. Tout en adoptant sa méthode, elle démontre la manière dont

le travail de reproduction fait partie intégrante du circuit d'accumulation du capital<sup>1</sup>.

Dans le cadre d'une lecture économique de notre société, le travail reproductif, défini comme celui qui consiste à satisfaire les besoins matériels et émotionnels nécessaires à la production et à la conservation du monde vivant, peut effectivement être considéré comme non productif. Selon cette définition, il ne s'agirait pas d'un travail produisant une nouvelle valeur (marchandise), mais, au contraire, d'un travail de conservation des objets et des vies déjà produites. Ce qui, contrairement à la notion de production (de valeur), impliquerait une interruption dans la fabrication illimitée de nouveaux produits. Cependant, à travers une critique marxiste, des théoriciennes comme Silvia Federici, Leopoldina Fortunati, Maria Mies, Mariarosa Dalla Costa ou Selma James (entre autres fondatrices de la International Wages for Housework Campaign<sup>2</sup>) ont redéfini le travail de reproduction en pointant un aspect fondamental de ce travail dans le capitalisme patriarcal : la production et la reproduction de la force de travail.

En effet, aux yeux des capitalistes, les travailleuses ne sont pas des individus, mais une marchandise, la **force de travail**. Celle-ci figure dans leurs tableaux comptables comme un « cout » de production parmi d'autres. Il s'agit d'un **moyen de production** comme les machines ou les matières premières nécessaires à la création de **valeur**, c'est-à-dire, à la transformation des investissements (argent) en moyens de production (matières premières, machines, travail...) nécessaires à la création de nouvelles marchandises permettant d'augmenter le capital investit (ce qu'on appelle, la **reproduction du capital ou la valorisation**).

Selon Karl Marx, une marchandise est le produit du travail humain destiné à être échangé sur un marché, c'est-à-dire, à être vendu ou acheté. Elle porte donc une **valeur d'échange**. Les moyens de production (bâtiments, machines, travail...) sont des marchandises qui, en tant que moyen de production, permettent à leur tour de créer de nouvelles marchandises. Parmi les moyens de production, la force de travail est une marchandise particulière, car sans elle il n'y a pas de valorisation. En effet, on ne produit pas de vêtements uniquement avec des machines à coudre et du tissu. Pour créer des vêtements (et donc une nouvelle valeur), il faut toujours du travail humain. C'est le travail qui transforme ces moyens de production en nouvelle marchandise et donc, en nouvelle valeur. Mais cette nouvelle valeur produite ne revient pas complètement aux travailleuses. En effet, le **salaire** ne représente pas l'équivalent de la valeur apportée par le travail. Une partie du temps de ce travail n'est pas rémunérée, mais appropriée par le capitaliste, ce qui constitue la **plus-value**. Marx dévoile ainsi la manière dont le capitalisme a mystifié l'appropriation du **surtravail** (c'est-à-dire d'une partie du temps de travail non payé) en présentant la relation entre le·a travailleur·euse et l'employeur comme un échange entre équivalents à travers le salaire.

Or, comme le soutient Fortunati, en se focalisant sur la sphère de la « production », Marx omet la partie du cycle capitaliste qui concerne la production et la reproduction de la marchandise force de travail. Comme Dalla Costa, Federici ou James, Fortunati fait « fonctionner Marx à la lumière de la lutte féministe »<sup>3</sup> pour aborder l'analyse de la reproduction, élaborant ainsi une démonstration théorique sur le caractère productif du travail de reproduction.

1. Forme de pensée consistant à envisager le monde du point de vue des hommes.

2. Scholz, R., *Simone de Beauvoir aujourd'hui*, Le bord de l'eau, 2014.

1. Fortunati, L., *L'Arcane de la reproduction. Femmes au foyer, prostituées, ouvriers et capital*, Entremonde, 2022 [1er éd. 1981].

2. Réseau féministe international fondé en 1972 avec l'objectif de refonder le féminisme sur des nouvelles bases, notamment, la reconnaissance de la valeur créée par le travail domestique. Il était majoritairement intégré par des comités italiens, états-uniens, allemands, suisses, canadiens et anglais.

3. Fortunati, L., 2022, *op. cit.*, p. 41.

D'une part, ces auteures démystifient la séparation formelle entre production (de valeur) et reproduction (non-valeur) en montrant comment la reproduction et la production sont interdépendantes et indissociablement liées. **Sans la production et la reproduction de la force de travail, il n'y a pas de production possible. Production et reproduction fonctionnent donc de concert « tout au long du cycle de production (reproduction comprise) comme création de valeur »**<sup>1</sup>.

D'autre part, les analyses de ces féministes montrent comment le capitalisme patriarcal mystifie non seulement les relations d'exploitation dans le domaine du travail rémunéré, mais aussi dans le domaine familial. En effet, comme Silvia Federici l'a analysé à travers ses recherches en histoire, c'est avec la consolidation du capitalisme que les sphères de la production et de la reproduction ont été séparées et considérées l'une comme « productrice de valeur », l'autre comme création de « non-valeur »<sup>2</sup>. La famille capitaliste, selon Fortunati, est le moyen par lequel le capital s'approprie le travail de reproduction de la force de travail. Dans ce sens, la valeur n'est pas seulement fournie dans le processus dit « productif », mais aussi dans le processus « reproductif ». **En effet, le salaire gagné au travail ne permet pas de reproduire notre force de travail. Nous ne mangeons pas de l'argent. Pour transformer l'argent en nourriture, il faut du travail. Ce travail reproductif, assigné aux femmes par le capitalisme patriarcal est crucial à l'accumulation du capital. L'invisibilisation du travail domestique en tant que travail est d'ailleurs la condition indispensable permettant au capitalisme « d'exploiter l'ouvrier et la femme pour créer de la valeur »**<sup>3</sup>.

La plus-value tirée par le capital est donc bien plus importante que celle analysée par Karl Marx qui ne considérait que celle obtenue durant le processus dit « productif ». Si l'exploitation du travail de reproduction se fonde sur des rapports patriarcaux et que ce sont les hommes qui en tirent profit, Fortunati soutient qu'une répartition plus égalitaire de ce travail entre femmes et hommes n'indique pas pour autant « une moindre appropriation de plus-value de la part du capital. Elle implique seulement une redistribution plus équitable, sur quatre épaules au lieu de deux, de l'exploitation de la force de travail sur le terrain de sa propre reproduction »<sup>4</sup>.

Ces analyses sont majoritairement centrées sur le travail domestique, ce que Fortunati caractérise comme le « centre névralgique de la reproduction de la force de travail ». Cependant, elles permettent de comprendre, pour reprendre les mots de Dalla Costa, comment « l'exploitation du travailleur sans salaire est organisée à travers le salaire »<sup>5</sup> tout en apportant aux analyses sur l'exploitation de toutes les formes de travail gratuit. C'est notamment la perspective développée par Selma James dans *Sex, Race and Class*. Dans ce texte, publié en 1973, James analyse les diverses catégories d'individus et d'activités présentées comme « extérieures au rapport capital-travail salarié » du fait que ces travailleuses ne perçoivent pas de salaire. Des personnes en chômage, celles travaillant dans des conditions d'esclavage ou des ouvrières (agricoles ou industrielles) d'anciennes colonies (ou émigrées de ces pays) forment « une masse de sans-salaire » fournissant un travail gratuit ou presque. Leur travail constitue une source cachée de plus-value. La « race », le sexe, mais aussi l'âge et la nationalité sont, selon Selma James,

des éléments indispensables à une division hiérarchique du travail. Et chacune de ces couches de la hiérarchie des forces de travail forme « l'usine de reproduction mondiale »<sup>1</sup>.

### Un modèle économique fondé sur la fiction de l'homme chasseur

Selon l'économiste espagnole, Amaia Pérez Orozco, le capitalisme est fondé sur la fiction d'une croissance soutenue des richesses, et donc, de la production illimitée des marchandises. Or, cette production illimitée s'effectue sur une planète aux ressources limitées (matières premières, environnement), mais aussi sur les corps, détruits par le travail rémunéré ou non rémunéré.

Cette logique « productiviste » implique des constructions identitaires genrées. Orozco et Sara Lafuente postulent que, dans ce système socio-économique, le modèle de **masculinité** est construit sur base d'une fiction d'autosuffisance, consistant à se concevoir émotionnellement et matériellement autonome. Cette fiction est rendue possible par l'existence parallèle de la construction d'une **féminité** chargée de ce travail matériel et émotionnel nécessaire à la vie<sup>2</sup>.

En effet, l'invisibilisation du travail de reproduction remplit une double fonction. D'une part elle est cruciale à l'accumulation du capital. D'autre part, elle est indispensable à la perpétuation de la fiction d'autosuffisance propre à la masculinité hégémonique. C'est pourquoi, la construction de la féminité implique que ce travail soit fourni de manière invisible.

Fondées sur la logique « productiviste », les sciences économiques perçoivent (et construisent) le monde sur base d'un acteur central : l'homo-productiviste. Cette centralité implique la construction de récits historiques et anthropologiques fondés sur la centralité de l'homme « producteur », à commencer par le mythe, longtemps défendu par l'anthropologie, de l'homme chasseur, producteur des premiers outils de travail. Or, comme le soutient Maria Mies, ces outils sont en fait des armes conçues pour tuer (détruire) et non pour produire. Contrairement à la construction « scientifique » de ce mythe, de nombreuses études anthropologiques post années 1960 montrent que ce sont les femmes qui fournissent le gros du travail de production des aliments et des produits nécessaires à la survie de la communauté<sup>3</sup>.

À l'image du mythe de l'homme chasseur, l'homo-capitaliste (fondateur et partisan du capitalisme patriarcal) conçoit la « production » comme synonyme de pouvoir (de destruction) sur le monde vivant. Il s'imagine et forge le modèle socio-économique dominant sur base de la spécialisation pré-historique des hommes : la chasse. En présentant les outils de chasse comme les premiers instruments de production de l'humanité, « la flèche » acquiert une importance hautement symbolique dans la formation du capitalisme patriarcal. En effet, à l'image de l'homme chasseur, l'homo-capitaliste se voit portant sa « flèche » toujours vers le haut ; symbole de sa puissance comme l'illustre son pictogramme représenté par un cercle avec une flèche partant vers le haut à droite, de la même manière que la flèche idéale d'un PIB en « bonne santé ». Il n'est pas anodin de souligner que le pictogramme représente originellement Mars, le Dieu de la guerre. Des images qui en disent long sur le rapport entre croissance, guerre et destruction.

1. Fortunati, L., 2022, *op. cit.*, p. 55.

2. Federici, S., *Caliban et la sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, Ed. Entremonde. Senonevero, 2017.

3. Fortunati, L., 2022, *op. cit.*, p. 55.

4. *Ibidem*, p. 95.

5. Dalla Costa, M., « Les femmes et la subversion sociale », dans Dalla Costa M. et James S., *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Librairie Adversaire, 1973 [1<sup>re</sup> éd. en anglais et en italien : 1972].

1. James S., *Sex, Race and Class*, 1<sup>re</sup> éd. The Falling Wall Press, 1975 (rédigé en 1973).

2. Pérez Orozco, A. et Lafuente, S., « Economía y (trans)feminismo. Retazos de un encuentro », dans *Transfeminismos. Epistemes, fricciones y flujos*, Ed. Txalaparta, 2013.

3. Mies M., *Patriarcado y acumulación a escala mundial*, Traficantes de sueños, 2019 [1<sup>re</sup> éd. 1986].

Pour nous rassurer sur la « rationalité » de cette logique prédatrice, l'homo-capitaliste n'hésite pas à nous présenter toutes ses armes « scientifiques » sous forme de *solutionnisme technologique*<sup>1</sup>. Au fond, il sait qu'il s'agit d'une fiction et que, tant d'un point de vue social qu'environnemental, voire même économique, cette logique ne tient pas la route. **Et c'est bien là, à notre sens, que se trouve l'une des sources de l'invention capitaliste du travail de (re) production<sup>2</sup> comme équivalent de non-valeur (improductif). L'invisibilisation de ce travail, qui implique en même temps le mépris et l'appropriation des corps de celles qui le produisent, ne se doit pas seulement aux intérêts liés à une extraction totale de plus-value. Il s'agit également du fait que le capitalisme patriarcal a assigné à ces vies le rôle de « déblayées nées du social en crise ».**

### Croissance, crise et accumulation du capital

Dans sa quête de croissance continue, le capitalisme patriarcal a toujours été confronté aux crises de surproduction. Celles-ci font partie intégrante de ce système de production illimitée des marchandises, destructeur du monde vivant, y compris du capital (excédentaire).

Les premières crises de « surproduction » éclatent avec la consolidation du capitalisme industriel dans les grandes puissances « industrielles » durant le 19<sup>ème</sup> siècle (dépression des années 1860

et Grande dépression de 1873-1895)<sup>3</sup>. Comme le soutient Hanna Arendt, s'appuyant sur les analyses de Rosa Luxembourg, ces crises reconfigurent le contexte international ouvrant à ce qu'elle appelle « l'ère de l'impérialisme ». Arendt la définit comme la prise de conscience de la bourgeoisie des puissances industrielles du fait que l'accumulation primitive du capital, fondée sur le pillage, « allait finalement devoir se répéter si l'on ne voulait pas voir soudain mourir le moteur de l'accumulation »<sup>4</sup>.

En effet, cette période est caractérisée par la deuxième grande vague de colonisation, s'attaquant à l'Afrique et à l'Asie du Sud-est. L'appropriation des matières premières et l'extorsion du travail gratuit (ou quasi gratuit) des colonies ainsi que l'ouverture de nouveaux débouchés relanceront le projet de production de masse fondé sur l'illusion d'une croissance illimitée. Mais cette trêve ne sera pas de longue durée. L'extension géographique du capitalisme renforcera les tensions entre les puissances coloniales pour l'appropriation du monde engendrant des guerres de plus en plus généralisées qui se solderont par la Grande Guerre (1914-1918). À l'issue de celle-ci, les colonies et des territoires des États vaincus sont répartis entre les puissances victorieuses qui profiteront également des énormes indemnités de guerres infligées aux premiers.

L'énorme concentration du capital des homo-capitalistes des États vainqueurs permet de relancer la flèche du PIB vers le haut. Mais cette « relance » est de courte durée. Les spéculations financières

mènent très vite au krach boursier de 1929 et à une nouvelle période de « Grande Dépression », ouvrant un nouveau cycle de pillages des colonies<sup>1</sup> et menant à une nouvelle grande guerre. À la fin de celle-ci, les puissances industrielles adopteront des politiques économiques dites « keynésiennes ». C'est le début des « trente glorieuses », une période de croissance économique sans précédent historique, même si elle est temporellement limitée (elle dure moins de 30 ans) et restreinte à quelques pays.

Les années 1970, marquent la fin de « la croissance » ainsi qu'un nouveau cycle d'accumulation du capital aux impacts immédiats dans la plupart des anciennes colonies (écrasement des luttes révolutionnaires, endettement accru, politiques d'austérité, imposition d'un modèle de « développement » extractiviste, guerres). Ce processus d'accumulation par dépossession ne parvient cependant pas à rassasier la voracité d'un modèle de croissance illimitée. Dans les puissances « industrielles », le droit du travail et les services publics seront aussi attaqués.

Le capital accueille favorablement la revendication des femmes portant sur leur accès au travail salarié tout en leur assignant des emplois aux horaires flexibles, aux contrats précaires et aux bas salaires<sup>2</sup>. La crise a contraint de plus en plus de femmes au travail salarié. La revendication concernant l'accès des femmes à l'emploi comme source de libération du travail domestique est devenue, dans les faits, une obligation de double journée de

travail, renforçant l'invisibilisation du travail de (re) production et, par ce même mouvement, prolongeant la journée et l'intensification des cadences de travail des femmes. Si au départ les États investissent dans la petite enfance et la vieillesse afin de permettre l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi rémunéré, cet engagement est de courte durée. Dès les années 1980, les États délèguent progressivement ces secteurs au privé : les crèches et les maisons de repos privées fleurissent<sup>3</sup>, alors que les femmes, qui n'ont pas les moyens de payer ces services privés, font la file d'attente devant les services publics, tout en cherchant à se débrouiller entre travail salarié et travail de (re)production.

Les crises successives n'ont fait qu'accélérer ce processus. Ainsi, lors de la crise des subprimes (2008), les États n'ont pas hésité à s'endetter afin de dégager des milliards d'euros pour sauver les banques. Des dettes qui se sont ensuite traduites par des politiques d'austérité inspirées des programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International quelques décennies plus tôt en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Des mesures qui attaquent directement le travail de (re)production et la vie en général (voir infra).

### Travail salarié et non salarié en Europe

Les attaques contre le travail (rémunéré et gratuit) n'ont fait que se renforcer au cours des dernières

1. Concept développé par Evgeny Morozov pour désigner la manière dont les problèmes humains (politiques, sociaux, écologiques...) sont systématiquement transformés en question technique, puis discutés par les acteurs du numérique privés ou publics, qui proposent finalement des solutions technologiques pour traiter les effets des problèmes sans jamais s'intéresser à leurs causes. Nous avons analysé cette problématique dans « Le capitalisme patriarcal au centre de la " syndémie " », *Gresea Échos* N°107, septembre 2021.

2. Défini comme un processus de production et reproduction de la force de travail, nous parlerons dorénavant de (re) production.

3. Le capitalisme industriel désigne le passage d'une économie fondée sur le commerce, l'agriculture et l'artisanat à une économie reposant sur la production mécanisée à grande échelle de biens manufacturés dans des entreprises. Ce passage se réalise de manière décalée dans le temps et dans l'espace selon les pays. Il voit le jour en Grande-Bretagne (à partir de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle), puis en Belgique, France, Suisse, Allemagne, États-Unis et Japon (vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle).

4. Arendt, H., *L'Impérialisme*, Paris, Points, 2010., p. 59. [1<sup>re</sup> éd. 1948].

1. Ainsi, au Congo belge, Rwanda et Burundi (appropriés par l'État belge lors de la répartition des colonies allemandes imposée par le traité de Versailles), les autorités coloniales décident d'augmenter les impôts des indigènes (un impôt imposé aux autochtones et pas aux blancs). En 1930, les recettes générées par cet impôt ont été 6 fois plus importantes que 4 ans plus tôt. En même temps, sous couvert de la crise, les entreprises diminuent les rémunérations du travail. Au Kwango, par exemple, des femmes et des hommes Pende sont déplacés par la force et contraints à travailler dans des conditions inhumaines moyennant une redistribution économique misérable pour Les Huilières du Congo belge (filiale d'Unilever). En 1930, l'entreprise décide de diminuer la paye par 10. Une situation intenable qui donnera lieu, un an plus tard, à l'une des premières grandes révoltes contre la colonisation. Celle-ci sera fortement réprimée par le pouvoir colonial. Au moins 400 Pende furent tués. [David Van Reybrouck, *Congo. Une histoire*, Actes Sud, 2012].

2. Nous avons traité cette thématique dans « Inégalités salariales entre femmes et hommes », *Gresea*, 2019.

3. Pour ce qui concerne les maisons de repos et de soins en Belgique voir, Hirtz, N. et Trionfetti, M.C., « The effects of commodifying care in Belgian care homes », dans *European Network of Corporate Observatories, Caring for profit*, 2021 (version française disponible sur le site du Gresea).

décennies. En Europe occidentale, on observe un processus accéléré (notamment lors des crises successives) de déréglementation des relations salariales et de réglementation de formes d'exploitation du travail gratuit ou quasi gratuit.

**La déréglementation** implique notamment des régressions du droit du travail caractérisées par la décentralisation de la négociation collective, la facilitation des licenciements, l'invention du travail intérimaire, détaché (pour mieux exploiter une main-d'œuvre migrante), à durée déterminée et à temps partiel (généralisés durant les années 1970 sous prétexte de favoriser la conciliation vie privée - vie professionnelle des femmes) ainsi que des « jobs » étudiants qui, dans des secteurs comme l'Horeca, remplacent de plus en plus les contrats de travail<sup>1</sup>.

Ce nouveau cycle d'accumulation du capital est favorisé par le développement de formes d'exploitation du travail qui ne sont pas encore inscrites dans la législation et qui ne correspondent donc pas à ce que Marx considère être la forme d'accumulation propre aux puissances capitalistes, c'est-à-dire à **la reproduction élargie du capital** à travers l'exploitation du travail salarié formalisé par des rapports contractuels. Ce phénomène se distingue notamment par le développement de l'économie de plateforme qui absorbe majoritairement une main-d'œuvre « racialisée » et étrangère sans droit au travail contractuel<sup>2</sup>. En outre, cette accumulation du capital se nourrit de la **réglementation** de formes d'exploitation totale du travail (gratuit ou quasi gratuit), caractérisées, entre autres, par la création du statut juridique du bénévolat (en 2005)<sup>3</sup>, la multiplication des stages d'études (devenus obligatoires

dans toutes les disciplines) ou la réglementation et multiplication de systèmes dits « d'échange culturel » pour la mise au travail des jeunes (notamment du Sud global) à travers le système de jeune fille au pair<sup>4</sup> ou le « *work and travel* »<sup>5</sup>.

En outre, l'accélération de la robotisation et du numérique permet un glissement de certaines tâches, auparavant salariées, vers une activité fournie par le·a client·e ou l'usager·e. Que ce soit pour une série de démarches administratives, l'achat d'un billet de transport, la location d'un hôtel, d'une voiture ou d'un appartement, ainsi que n'importe quel « service » bancaire, nous sommes de plus en plus contraint·es de fournir non seulement le travail autrefois réalisé par un·e salarié·e, mais également une partie des moyens de production nécessaires à cette fin. Pour ce qui concerne les banques par exemple, s'il y a 30 ans les guichets automatiques avaient progressivement remplacé le travail humain, dorénavant ce sont ces mêmes guichets qui sont supprimés, obligeant le·a « client·e » à utiliser son propre ordinateur, smartphone, abonnement internet et imprimante, favorisant ainsi les économies réalisées par les firmes afin d'augmenter leurs profits. Un modèle qui s'élargit à l'ensemble des activités commerciales par le développement de l'e-commerce.

Ce processus nous positionne de plus en plus en tant que consommatrice·eurs-productrice·eurs. Nous payons un service ou un produit pour lequel nous fournissons également du travail. L'économie numérique permet ainsi de dégager une plus-value non seulement grâce à notre temps de travail et nos

1. En Belgique, en 2022, environ 500.000 jeunes ont été engagés pour travailler sous contrat étudiant. *Le Vif*, 20/05/2022.

2. Voir Dufresne, A. et Leterme, C., *Travailleurs de plateforme. La lutte pour les droits dans l'économie numérique*, Gresea, 2021.

3. Moniteur belge, Loi relative aux droits des volontaires, 29 août 2005.

4. Selon la réglementation, la fille au pair (la proportion de garçons est très faible) doit accomplir 4 heures de travail ménager par jour, elle a droit à un jour de congé par semaine et à une somme mensuelle d'au moins 450 €, à titre d'argent de poche.

5. Des jobs pour des jeunes d'entre 18 et 26 ans, avec des contrats de deux mois à un an, principalement dans le secteur de l'HORECA.

ressources matérielles, mais aussi grâce à l'appropriation de nos données.

**Enfin, si le capitalisme industriel avait épargné le salariat blanc et mâle des pays enrichis du travail de (re)production gratuit, dorénavant cette forme d'extorsion de plus-value se répand là où la reproduction élargie, caractérisée par des rapports contractuels, semblait être « la » caractéristique de l'accumulation capitaliste.** En d'autres termes, la plus-value extraite du surtravail, analysé généralement comme le temps de travail gratuit presté dans le cadre du travail contractuel, se réalise également grâce au travail accompli en dehors du cadre salarial. Si auparavant il visait notamment le travail des personnes subalternes (les non-salariés), il se nourrit de plus en plus du travail hors salaire des salarié·e·s. Cela se doit notamment au fait qu'il devient pratiquement impossible de continuer à augmenter la journée de travail des femmes.

Cependant, il serait fallacieux de prétendre qu'il existe une charge de travail gratuit égale entre les femmes et les hommes. Ce processus implique inévitablement une augmentation du temps de (re)production qui retombe le plus lourdement sur les épaules de celles à qui le capitalisme patriarcal a assigné ce rôle, c'est-à-dire les femmes, notamment celles qui ne disposent pas des ressources économiques leur permettant de se libérer de ce travail grâce à l'emploi d'une autre femme en échange d'une rémunération minimale (souvent une étrangère du Sud global). En Belgique, sur l'ensemble du temps passé au travail (rémunéré et non rémunéré), les hommes consacrent un tiers de leur temps de travail à des activités non rémunérées et deux tiers au travail rémunéré. À l'inverse, les femmes consacrent seulement un tiers de leur temps de travail aux activités rémunérées et deux tiers aux

activités non rémunérées<sup>1</sup>. **Les hommes passent donc la plupart de leur temps à travailler pour de l'argent, tandis que les femmes consacrent la plupart du leur à travailler gratuitement.**

### Inflation, travail (re)productif et accumulation du capital

Comme développé dans ce numéro par Matthias Somers, l'évolution des marges bénéficiaires des entreprises a quasi deux fois plus d'impact sur l'inflation interne que les salaires. En effet, la marge bénéficiaire n'a cessé d'augmenter ces 20 dernières années. Somers explique également comment, en période de forte inflation, même les salaires bénéficiant d'une indexation automatique perdent de la valeur. Enfin, il signale une augmentation constante des aides publiques aux entreprises au détriment du budget public et de la sécurité sociale<sup>2</sup>. Cette augmentation de la part du capital par rapport à celle correspondant aux salaires indique une hausse du taux de plus-value tiré du travail salarié. Mais quelles sont les conséquences de ce processus sur le travail gratuit de (re)production ?

En effet la perte de valeur du travail rémunéré pousse à un allongement du temps de travail rémunéré, mais aussi à une intensification et à une augmentation du temps de travail non rémunéré. De nombreuses personnes se voient contraintes à rechercher des « petits boulots » ou à augmenter leur temps de travail gratuit de (re)production afin de compenser les pertes de rentrées. Une augmentation du travail non rémunéré qui retombe plus lourdement sur les épaules des femmes qui sont les premières à multiplier leur temps pour faire les courses en cherchant les meilleurs prix, à élaborer des plats plus économes ou à s'occuper des

1. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, « Femmes et hommes en Belgique », mis à jour en 2020, (données de 2013).

2. Somers, M., « Salaires, prix, bénéfices : une analyse des résultats d'exploitation en période d'inflation », *Gresea Échos* N°114, juin 2023.

enfants ou des personnes en situation de dépendance lorsqu'il faut faire des économies en supprimant les frais d'activités parascolaires ou de soins.

Lors de l'explosion inflationniste, les conseils médiatiques visant de telles économies n'ont pas manqué. On a assisté à une multiplication d'articles et de reportages télévisés consacrés aux « astuces » pour « acheter des vêtements de seconde main », « rester à la mode à moindre coût » ou « réduire son ticket de caisse au supermarché ». À l'inverse, rares étaient les informations livrées par ces mêmes médias concernant les profits tirés par les multinationales. Au contraire, en se déliant de toute responsabilité concernant l'augmentation des prix, les firmes du secteur énergétique ont multiplié leurs conseils pour « diminuer sa facture d'énergie ». Une campagne qui transfère les responsabilités sur les ménages tout en dissimulant les profits historiques réalisés par ces mêmes firmes<sup>1</sup>.

Comme le soulève Romain Gelin dans ce numéro<sup>2</sup>, les politiques mises en œuvre pour freiner cette poussée inflationniste ont consisté, d'une part, à sociabiliser une partie des coûts énergétiques via l'extension du tarif social, le chèque énergie, la diminution de la TVA et des accises ou la création d'une prime « chauffage ». Une série de mesures qui ont aidé les ménages et entreprises à payer les profits exceptionnels réalisés par les géants de l'énergie, au détriment du budget public. D'autre part, afin de diminuer l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'augmenter son taux d'intérêt directeur. Christine Lagarde va même expliquer ce choix en indiquant que l'objectif consiste à dissuader les

ménages et les entreprises d'emprunter de l'argent, ce qui permettrait de « limiter la hausse des coûts salariaux ». La présidente de la BCE ne cache pas les intentions d'une telle politique. Pour elle « il faut que les augmentations de salaire dans la zone euro soient inférieures à l'inflation. »<sup>3</sup>

L'augmentation des taux directeurs a également eu des répercussions sur la dette publique. Celle-ci n'a cessé d'augmenter depuis 2020. Si en 2019, le déficit budgétaire belge était de 9,5 milliards d'euros, avec l'irruption du covid-19 en 2020, il est passé à 41,38 milliards d'euros. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation ainsi que, comme le signale dans ce même numéro Matthias Somers, les aides aux entreprises (qui grandissent en période de crise) ont contribué à dégrader la situation des finances publiques dont le déficit en 2022 était de 21,34 milliards d'euros<sup>4</sup>.

### Déficit fiscal, austérité et travail (re)productif

Ces déficits sont compensés par des emprunts, dont les remboursements pèseront sur les budgets des années à venir. Si en 2019 la dette belge représentait 97,60% du PIB, elle s'établissait à 105,1% fin 2022<sup>5</sup>. Une hausse à laquelle s'ajoute une augmentation des intérêts : le taux des OLO<sup>6</sup> à dix ans, obligations belges de référence, est passé de 0,2% fin 2021 à 3,2% à la fin de l'année 2022. Selon les calculs de *L'Echo*, les emprunts belges de 2022 coutent 10 milliards d'euros d'intérêts de plus que

1. En 2023, les géants de l'énergie annoncent avoir réalisé en 2022 les bénéfices annuels les plus élevés de leur histoire. ExxonMobil a dégagé un profit de 55,7 milliards de dollars en 2022 (*La Tribune*, 31/1/2023), Chevron 35,5 milliards de dollars (*Le Figaro*, 27/1/2023), Shell, 2,3 milliards de dollars (*La Libre*, 2/2/2023) TotalEnergies, 19 milliards d'euros (*LN24*, 8/02/2023).

2. Gelin R., « Qui va régler la facture de l'inflation ? », *Gresea Échos* N°114, juin 2023.

3. *Le Soir*, 29/9/2022.

4. DonnéesMondiales.com et Institut des comptes nationaux de la Banque Nationale de Belgique.

5. *L'Echo*, 20/4/2023.

6. Abréviation d'Obligation Linéaire.

ce que l'État fédéral aurait payé si les taux étaient restés au niveau de 2021<sup>1</sup>.

Comme ce fut le cas suite au sauvetage des banques en 2008, des politiques d'austérité suivent la hausse de l'endettement. En effet, si, faute d'un véritable rapport de forces populaire portant des transformations radicales, les crises deviennent une occasion d'accumulation du capital, les dettes représentent un formidable outil pour cette accumulation. Au nom de l'assainissement des finances publiques et de la sauvegarde de la compétitivité, les gouvernements font preuve d'une orthodoxie budgétaire visant la réduction des dépenses publiques et la mise en place de réformes structurelles. Selon Olivier Bonfond, après avoir sauvé les banques, les économies budgétaires mises en œuvre pour payer les dettes tout en visant un « retour à l'équilibre budgétaire » ont impliqué, rien que pour la période 2012-2014, des économies de 8,7 milliards d'euros en soins de santé ; 1 milliard en pension ; 800 millions en personnel administratif de la fonction publique ; 700 millions en allocation de chômage et 400 millions en allocation d'insertion. Les coupes budgétaires n'ont cessé de s'accroître durant la période suivante. Entre 2015 et 2018, elles ont représenté une réduction de 7 milliards d'euros pour la sécurité sociale ; 3 milliards pour les services publics ; 2,6 milliards grâce au saut d'index ; et 2,1 milliards en dotation à la SNCB. Selon Bonfond, la dette belge est ainsi passée de 101% du PIB en 2012 à 98% en 2018<sup>2</sup>. Des « efforts budgétaires » rapidement effacés par le nouveau processus de sauvegarde du capital entamé depuis 2020.

**Ces politiques d'austérité impliquent une véritable accumulation par dépossession. D'une part, elles s'attaquent aux salaires, comme c'est le cas avec**

1. *L'Echo*, 24/1/2023.

2. Bonfond, O., « Le coût du capital. La dette publique », intervention lors de la Matinée d'étude *Le coût du capital*, organisée par Éconosphères et Rethinking Economics le 27 septembre 2022 à Bruxelles. Voir Dossier thématique : « Le "coût du capital en Belgique" Esquisses d'un contre-discours au coût du travail », sur *Econosphères.be*.

3. *Le Soir*, « Budget : dans les soins de santé, le retour des économies », 11/10/2022.

**le saut d'index en 2015 ou la marge salariale maximale qui a été limitée à 1,1% en 2017, puis à 0,4% en 2021 pour être fixée à 0% pour la période 2023-2024. D'autre part, elles s'attaquent, à travers les services publics, au travail non rémunéré de (re) production.** Par exemple, les coupes à la SNCB ont provoqué des problèmes structurels dans le fonctionnement des chemins de fer belges. Les retards conduisent des milliers de travailleur-euses à devoir consacrer plus de temps au déplacement entre leur domicile et leur lieu de travail.

En ce qui concerne les économies réalisées dans les soins de santé durant cette période d'austérité, l'irruption du Covid-19 a largement démontré les effets pervers de cette politique. Peu de temps après la formation du gouvernement Vivaldi, le nouveau ministre de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, avait rétabli la norme de croissance des soins de santé à 2,5%. Néanmoins, deux ans plus tard, il annonçait le retour à 2% ainsi que l'amputation, dès 2023, du budget de la santé des montants qu'il estimait ne pas pouvoir être totalement consommés, ce qu'il appelle la « sous-utilisation » des soins de santé. Ajoutées à la baisse de la norme de croissance (dès 2024), ces coupes représentent 120 millions d'euros pour 2023 et 200 millions pour 2024<sup>3</sup>.

La norme de croissance correspond à la décision politique de majorer annuellement le budget des soins de santé pour maintenir le service à niveau à l'égard de la pression démographique, du vieillissement de la population, de l'augmentation des coûts, etc. (hors indexation). Selon le Bureau fédéral du plan, le budget des soins de santé devrait augmenter d'environ 2,5% chaque année afin de coller à l'évolution des coûts. Les politiques d'austérité mises en œuvre quelques années après la crise

des subprimes avaient déjà fortement diminué le budget consacré à la santé provoquant une dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail. Cette situation incite, celles et ceux qui le peuvent, à contracter une assurance complémentaire dont les prix augmentent avec l'âge de la personne assurée (c'est-à-dire celles qui en ont le plus besoin). Il s'agit bien d'une des formes d'accumulation par dépossession (de services publics).

Les nouvelles économies sur le budget consacré à la santé publique se réalisent donc dans un contexte de fragilité accrue des institutions de soins de santé. Dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins ou les institutions de santé mentale, le « retour à la normalité » a notamment impliqué la normalisation d'une planification serrée qui ne laisse que peu de marge aux situations critiques. En janvier 2023, période de retour des gripes et des bronchiolites, la plupart des hôpitaux belges ont rapidement été débordés. Le manque de personnel nécessaire a conduit à la fermeture de 5% des lits, quand il ne s'agissait pas de la fermeture d'unités entières<sup>1</sup>.

Voilà des économies au détriment des travailleuses des soins de santé<sup>2</sup>, de l'accès aux soins de qualité pour les citoyen-nes en général et, en particulier, les femmes qui, comme le montrent les chiffres concernant les congés pour motif de soins aux enfants, sont les premières à consacrer du temps au soin des autres. En effet, en 2017, seuls 15% d'hommes ont pris un tel crédit-temps contre 85% de femmes<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, la limitation du crédit-temps, adoptée en octobre 2022 lors de la confection des budgets 2023-2024 par le gouvernement De Croo, ne fait que confirmer le rôle de « déblayeuses de la crise » assigné aux femmes. Ces économies réduisent les conditions d'accès aux allocations de l'Onem : la condition d'ancienneté dans l'entreprise passe de 2 à 3 ans, l'âge de l'enfant passe de 8 ans à 5 ans pour le crédit-temps à temps plein et la durée maximale est réduite de 51 à 48 mois<sup>4</sup>.

Ceci se passe dans un contexte où trouver une place en crèche est devenu un parcours de combattante. Selon la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance, plus de 2.000 enfants ont perdu leur place en crèche depuis 2020<sup>5</sup>. Pour la Ligue des familles, il faudrait « 10.000 nouvelles places afin qu'il y ait une place en crèche pour un enfant sur deux en Fédération Wallonie-Bruxelles »<sup>6</sup>. En Flandre, la situation n'est pas meilleure. Au contraire, l'année 2022 fut marquée par des scandales concernant la fermeture de plusieurs établissements dans un contexte d'offre insuffisante<sup>7</sup>.

Entretemps, les réformes des pensions se poursuivent. En 2020, le gouvernement fédéral annonçait une pension minimale progressivement portée à 1.500 euros nets par mois. Le plan devait s'étaler en quatre phases, de janvier 2021 à janvier 2024, permettant une augmentation annuelle de 2,6%. Or, lors des accords concernant le Plan de relance européen, consistant à accorder des crédits et des subsides aux États membres à condition de prouver

1. RTBF, 5/1/2023.

2. Le personnel des soins de santé est largement féminin. En Belgique, 91,1% des aides-soignants en institution et 90,8% des secrétaires (fonctions générales) sont des femmes. Elles représentent 91,8% du personnel infirmier (niveau intermédiaire), un chiffre qui diminue lorsqu'on monte dans la hiérarchie, car elles représentent 86,6% des cadres infirmiers. [Statbel, Chiffres 2019, Métiers principalement féminins ou masculins].

3. Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes « Étude sur la dimension de genre du congé parental, du crédit-temps et de l'interruption de carrière », 2019.

4. Les Grenades, RTBF « Limitation du crédit-temps : les femmes poussées hors du travail ? », 22/10/2022.

5. Le Soir, 5/5/2023.

6. RTBF, 25/5/2023.

7. Le Soir, 25/11/2022.

leur capacité de mener des économies dans les « dépenses » budgétaires, la Belgique s'était engagée à faire des économies dans les pensions. Pour débloquer les fonds du plan de relance, la Commission européenne demande donc à la Belgique de « faire des efforts supplémentaires » dans ses finances<sup>1</sup>. Les premiers « efforts » concernant les pensions sont annoncés en juillet 2022. Le gouvernement fédéral se met d'accord pour lier l'accès à la pension minimale à la condition d'avoir presté 5.000 jours de travail effectif (3.120 pour les travailleur-euses à temps partiel). Et ce, en plus du critère des 30 ans de carrière. Pour la carrière complète, il faut 45 ans. Or, selon la FGFB, plus de 40% des femmes récemment pensionnées n'atteignent pas les 5.000 jours de travail effectif<sup>2</sup>. En effet, étant donné les inégalités en termes de temps consacré au travail gratuit et rémunéré entre les hommes et les femmes, celles-ci ont bien plus de mal que les hommes à atteindre le quota de jours de travail rémunéré (jours de travail effectif et assimilé) requis pour accéder à la pension, y compris la pension minimale.

En mars 2023, le gouvernement présente un nouvel accord permettant de « ramener le budget dans des eaux plus calmes ». D'une part, la quatrième et dernière augmentation de la pension minimale prévue pour janvier 2024 sera rabotée de 25%. D'autre part, on annonce des réformes concernant les allocations de chômage. Les personnes en chômage en dessous de 55 ans (au lieu de 50 ans jusqu'ici) ne pourront plus refuser un emploi au motif qu'il ne correspond pas à sa profession, qu'il implique de s'absenter plus de 10 heures de son foyer ou qu'il est à plus de deux heures de trajet de son domicile. En outre, toute personne percevant une allocation de chômage ne pourra plus invoquer les frontières régionales ou linguistiques comme motif valable pour refuser un emploi vacant. Enfin, à partir du 1er

janvier 2024, les allocations de chômage temporaire seront calculées à un taux de 60% au lieu de 65% du salaire<sup>3</sup>.

Comme ce fut le cas lors des réformes antérieures concernant l'allocation de chômage et les pensions, ces politiques ne sont pas neutres sur le plan du genre (mais aussi de « race », de nationalité et d'âge). Les plans d'austérité imposés par les gouvernements Di Rupo et Michel (entre 2012 et 2015) ont mené à l'exclusion de plusieurs dizaines de milliers de personnes des allocations d'insertion, majoritairement des jeunes et des femmes (ces dernières représentent 64% du total). Vu l'asymétrie du temps passé au travail rémunéré et non rémunéré entre femmes et hommes ainsi que les inégalités salariales, les nouvelles réformes ne font qu'allonger le temps de travail gratuit des femmes tout en renforçant les inégalités, notamment pour celles qui sont déjà les plus précaires, comme pour celles travaillant dans des secteurs où les qualifications et la pénibilité du travail ne sont pas reconnues (comme le nettoyage ou la petite enfance), où la flexibilité impose des contrats à temps partiel (comme l'Horeca, les soins de santé non médicalisés ou encore le nettoyage...), les femmes seules avec enfants ainsi que les mères d'enfants en situation de handicap ou de maladie.

En parallèle, les aides aux entreprises et les dépenses attribuées à la défense et la sécurité ne cessent d'augmenter. Rien que l'indexation défiscalisée du 1er et 2e trimestre 2023 (une exonération de cotisations patronales) a coûté 974 millions d'euros à la sécurité sociale. Et, alors qu'on fait des économies sur la santé (tout en limitant les conditions d'accès à l'ONEM pour des motifs de soins aux enfants), le budget consacré à la défense et à la sécurité gonfle à plus d'un milliard d'euros, tout

1. Sur le Plan de relance, voir Éconosphères, « E-dossier : La relance : parenthèse keynésienne ou néolibéralisme vert ? », octobre 2021.

2. FGFB Fédéral, « Pourquoi une condition de " travail effectif " est-elle préjudiciable aux femmes », 2022.

3. L'Echo, 3/3/2023.

en annonçant une diminution du budget alloué aux CPAS pour les réfugiées ukrainiennes<sup>1</sup> et leur « activation ».

**Enfin, nous énonçons l'hypothèse que, contrairement aux thèses postulant « la fin du travail », nous assistons à une augmentation inouïe du travail. Le temps et l'intensification du travail gratuit de (re) production augmentent avec la dévalorisation du travail rémunéré, des allocations et des pensions. Entretemps, les réformes des pensions, tout comme les réformes en éducation imposant une augmentation de « stages d'études » et la multiplication des « jobs » étudiants, ne font qu'augmenter le temps du travail tout au long de la vie.**

### En guise de conclusion

Les analyses économiques centrées sur la répartition salaire/capital nous permettent seulement de saisir la partie émergée de l'iceberg de l'accumulation du capital et de l'exploitation qu'elle sous-tend. Dans ces pages nous avons essayé de visibiliser une infime fraction de la partie immergée de l'iceberg, notamment celle concernant quelques aspects du travail gratuit de (re)production assigné aux femmes. Or, la manière dont ce travail participe à l'accumulation du capital ainsi que les enjeux sous-jacents des réformes mises en œuvre pour augmenter la plus-value apportée par ce travail sont tellement divers que cet article peine à les refléter de façon exhaustive. Dès lors, nous avons dû nous résoudre à nous centrer sur le travail de (re) production gratuit au détriment d'autres secteurs et, notamment, au détriment d'une lecture plus intersectionnelle, permettant de dégager des analyses en termes de « race », de nationalité, d'âge, de titre de séjour...

Par le prisme du travail gratuit de (re)production, cette analyse cherche en effet à visibiliser le rôle essentiel de l'ensemble du travail gratuit ou quasi gratuit à l'accumulation du capital. Sa révélation est d'autant plus urgente que l'extorsion de la plus-value du travail gratuit se répand même à l'intérieur des secteurs où la reproduction élargie caractérisée par des rapports contractuels semblait être « la » caractéristique de l'accumulation capitaliste.

Aujourd'hui, la fiction d'une croissance soutenue et illimitée devient de moins en moins crédible. Malgré cette évidence, l'homo-capitaliste poursuit sa quête d'accumulation en faisant usage de toutes ses armes technologiques et guerrières. À cette fin, il se nourrit notamment du travail des « déblayeuses de la crise », chargées de la (re)production de la force de travail rémunéré et non rémunéré, sans lequel l'accumulation du capital ne serait plus possible. Or, si l'espace de la (re)production est crucial pour l'accumulation du capital, il est également un espace stratégique de lutte, car c'est un territoire par excellence de convergence du travail humain, mais aussi de (re)production et donc de conservation du monde vivant.

1. En Ukraine les hommes âgés de 18 à 60 ans ne sont pas autorisés à quitter le pays. L'immense majorité des réfugiés sont donc des réfugiées.